RCS : RENNES
Code greffe : 3501

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de RENNES atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2013 B 00963
Numéro SIREN : 793 108 564
Nom ou dénomination : TECHNICOLOR CONNECTED HOME RENNES

Ce dépôt a été enregistré le 16/06/2020 sous le numéro de dépôt 5004

Greffe du tribunal de commerce de Rennes

Documents comptables déposés en annexe du RCS

Dépôt :

Date de dépôt : 16/06/2020

Numéro de dépôt : 2020/5004

Déposant :

Nom/dénomination : TECHNICOLOR CONNECTED HOME RENNES

Forme juridique : Société par actions simplifiée

N° SIREN : 793 108 564

N° gestion : 2013 B 00963

Copie certifiée conforme
SL / 16/06/2020 12:15:11
N° de dépôt - 2020/5004 / 793108564

Plaquette annuelle

SNC TECHNICOLOR CONNECTED HOME RENN

Exercice clos le 31/12/2019





SNC TECHNICOLOR CONNECTED HOME RENNES
au capital de 25 000 €
975 avenue des Champs Blancs
35576 CESSON-SEVIGNE CEDEX

Exercice clos le 31/12/2019

Grant Thornton
SAS d'Expertise Comptable et
de Commissariat aux Comptes
au capital de 2 297 184 €
inscrite au tableau de l'Ordre de la rég
Paris Ile France et membre
de la Compagnie régionale de Versaill
RCS Nanterre B 632 013 843
29 rue du Pont
92200 Neuilly-Sur-Seine

Copie certifiée conforme
SL / 16/06/2020 12:15:11
N° de dépôt - 2020/5004 / 793108564

Copie certifiée conforme
SL / 16/06/2020 12:15:11
N° de dépôt - 2020/5004 / 793108564

SOMMAIRE

1. Comptes annuels

Bilan actif 4
Bilan passif 5
Compte de résultat 6
Compte de résultat (suite) 7
Annexe 8

2. Liasse fiscale 24

Grant Thornton

Copie certifiée conforme
SL / 16/06/2020 12:15:11
N° de dépôt - 2020/5004 / 793108564

Copie certifiée conforme
SL / 16/06/2020 12:15:11
N° de dépôt - 2020/5004 / 793108564

Copie certifiée conforme
SL / 16/06/2020 12:15:11
N° de dépôt - 2020/5004 / 793108564

Copie certifiée conforme
SL / 16/06/2020 12:15:11
N° de dépôt - 2020/5004 / 793108564

	Brut	Amortissement Dépréciations	Net 31/12/2019	Net 31/12/2
Capital souscrit non appelé				
ACTIF IMMOBILISE				
Immobilisations incorporelles				
Frais d'établissement				
Frais de recherche et de développement				
Concessions, brvts, licences, logiciels, drts & val.similaires				
Fonds commercial (1)	1 000		1 000	
Autres immobilisations incorporelles	2 643 685	2 330 342	313 343	2
Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles				
Immobilisations corporelles				
Terrains				
Constructions				
Installations techniques, matériel et outillage industriels	12 358 526	10 976 815	1 381 711	1 6
Autres immobilisations corporelles	243 370	149 582	93 789	
Immobilisations corporelles en cours				
Avances et acomptes				
Immobilisations financières (2)				
Participations (mise en équivalence)				
Autres participations				
Créances rattachées aux participations				
Autres titres immobilisés				
Prêts				
Autres immobilisations financières	11 200		11 200	
TOTAL ACTIF IMMOBILISE	**15 257 782**	**13 456 738**	**1 801 043**	**2 1**
ACTIF CIRCULANT				
Stocks et en-cours				
Matières premières et autres approvisionnements				
En-cours de production (biens et services)				
Produits intermédiaires et finis				
Marchandises				
Avances et acomptes versés sur commandes	**100 695**		**100 695**	
Créances (3)				
Clients et comptes rattachés	4 772 916		4 772 916	5 6
Autres créances	13 232 864		13 232 864	11 8
Capital souscrit et appelé, non versé				
Divers				
Valeurs mobilières de placement				
Disponibilités				
Charges constatées d'avance (3)	732 510		732 510	6
TOTAL ACTIF CIRCULANT	**18 838 984**		**18 838 984**	**18 1**
Frais d'émission d'emprunt à étaler				
Primes de remboursement des obligations				
Ecarts de conversion actif				
TOTAL GENERAL	**34 096 765**	**13 456 738**	**20 640 027**	**20 2**
(1) Dont droit au bail				
(2) Dont à moins d'un an (brut)				
(3) Dont à plus d'un an (brut)			*507 061*	*2*

Copie certifiée conforme
SL / 16/06/2020 12:15:11
N° de dépôt - 2020/5004 / 793108564

	31/12/2019	31/12/2
CAPITAUX PROPRES		
Capital	25 000	
Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...		
Ecart de réévaluation		
Réserve légale		
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves réglementées		
Autres réserves		
Report à nouveau	-2 751 380	-2 1
RESULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	**-722 454**	**-5**
Subventions d'investissement		
Provisions réglementées		
TOTAL CAPITAUX PROPRES	**-3 448 834**	**-2 7**
AUTRES FONDS PROPRES		
Produits des émissions de titres participatifs		
Avances conditionnées		
TOTAL AUTRES FONDS PROPRES		
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES		
Provisions pour risques		
Provisions pour charges	8 513 830	7 9
TOTAL PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	**8 513 830**	**7 9**
DETTES (1)		
Emprunts obligataires convertibles		
Autres emprunts obligataires		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (2)		
Emprunts et dettes financières diverses (3)	1 124 006	1 1
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	4 545 786	4 0
Dettes fiscales et sociales	9 725 239	9 5
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		2
Autres dettes	180 000	
Produits constatés d'avance (1)		
TOTAL DETTES	**15 575 031**	**15 0**
Ecarts de conversion passif		
TOTAL GENERAL	**20 640 027**	**20 2**
(1) Dont à plus d'un an (a)		
(1) Dont à moins d'un an (a)	15 575 031	15 0
(2) Dont concours bancaires et soldes créditeurs de banque		
(3) Dont emprunts participatifs		
(a) A l'exception des avances et acomptes reçus sur commandes en cours		

Copie certifiée conforme
SL / 16/06/2020 12:15:11
N° de dépôt - 2020/5004 / 793108564

	France	Exportations	31/12/2019	31/12/2018
Produits d'exploitation (1)				
Ventes de marchandises				
Production vendue (biens)				
Production vendue (services)	39 360 058	74 500	39 434 558	40 277 952
Chiffre d'affaires net	**39 360 058**	**74 500**	**39 434 558**	**40 277 952**
Production stockée				
Production immobilisée				
Subventions d'exploitation				56 913
Reprises sur provisions (et amortissements), transferts de charges			428 863	518 697
Autres produits			90 756	378 727
Total produits d'exploitation (I)			**39 954 177**	**41 232 289**
Charges d'exploitation (2)				
Achats de marchandises				
Variations de stock				
Achats de matières premières et autres approvisionnements				
Variations de stock				
Autres achats et charges externes (a)			12 326 614	14 296 286
Impôts, taxes et versements assimilés			898 132	1 157 379
Salaires et traitements			17 143 968	16 585 424
Charges sociales			8 879 228	8 541 021
Dotations aux amortissements et dépréciations :				
- Sur immobilisations : dotations aux amortissements			522 940	513 616
- Sur immobilisations : dotations aux dépréciations				
- Sur actif circulant : dotations aux dépréciations				
- Pour risques et charges : dotations aux provisions			1 036 325	788 356
Autres charges			41 350	37 969
Total charges d'exploitation (II)			**40 848 557**	**41 920 051**
RESULTAT D'EXPLOITATION (I-II)			**-894 380**	**-687 762**
Quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun				
Bénéfice attribué ou perte transférée (III)				
Perte supportée ou bénéfice transféré (IV)				
Produits financiers				
De participation (3)				
D'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (3)				
Autres intérêts et produits assimilés (3)			231 761	118 434
Reprises sur provisions et dépréciations et transferts de charges				
Différences positives de change				
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement				
Total produits financiers (V)			**231 761**	**118 434**
Charges financières				
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions				
Intérêts et charges assimilées (4)			326	250
Différences négatives de change				
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement				
Total charges financières (VI)			**326**	**250**
RESULTAT FINANCIER (V-VI)			**231 435**	**118 184**
RESULTAT COURANT avant impôts (I-II+III-IV+V-VI)			**-662 946**	**-569 578**

Copie certifiée conforme
SL / 16/06/2020 12:15:11
N° de dépôt - 2020/5004 / 793108564

	31/12/2019	31/12/2018
Produits exceptionnels		
Sur opérations de gestion	-59 358	649 509
Sur opérations en capital		
Reprises sur provisions et dépréciation et transferts de charges		
Total produits exceptionnels (VII)	**-59 358**	**649 509**
Charges exceptionnelles		
Sur opérations de gestion	150	649 509
Sur opérations en capital		
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions		
Total charges exceptionnelles (VIII)	**150**	**649 509**
RESULTAT EXCEPTIONNEL (VII-VIII)	**-59 508**	
Participation des salariés aux résultats (IX)		
Impôts sur les bénéfices (X)		
Total des produits (I+III+V+VII)	**40 126 579**	**42 000 233**
Total des charges (II+IV+VI+VIII+IX+X)	**40 849 033**	**42 569 811**
BENEFICE OU PERTE	**-722 454**	**-569 578**
(a) Y compris :		
- Redevances de crédit-bail mobilier		
- Redevances de crédit-bail immobilier		
(1) Dont produits afférents à des exercices antérieurs		
(2) Dont charges afférentes à des exercices antérieurs		
(3) Dont produits concernant les entités liées	*231 761*	*118 394*
(4) Dont intérêts concernant les entités liées		

Copie certifiée conforme
SL / 16/06/2020 12:15:11
N° de dépôt - 2020/5004 / 793108564

Annexe

Copie certifiée conforme
SL / 16/06/2020 12:15:11
N° de dépôt - 2020/5004 / 793108564

Copie certifiée conforme
SL / 16/06/2020 12:15:11
N° de dépôt - 2020/5004 / 793108564

Faits caractéristiques

Aucun événement significatif n'est intervenu au cours de l'exercice 2019.

Copie certifiée conforme
SL / 16/06/2020 12:15:11
N° de dépôt - 2020/5004 / 793108564

Désignation de la société : TECHNICOLOR CONNECTED HOME RENNES SNC

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31/12/2019 dont le total est de 20 640 027 euros, et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste, dégageant une perte de 722 454 euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/01/2019 au 31/12/2019.

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Ces comptes annuels ont été arrêtés par les dirigeants de l'entreprise.

Règles générales

Les comptes annuels de l'exercice au 31/12/2019 ont été établis conformément au règlement de l'Autorité des Normes Comptables n°2014-03 du 5 juin 2014 à jour des différents règlements complémentaires à la date de l'établissement des dits comptes annuels.

Les conventions comptables ont été appliquées avec sincérité dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,

- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,

- indépendance des exercices,

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Seules sont exprimées les informations significatives. Sauf mention, les montants sont exprimés en Euro.

Immobilisations incorporelles

Le coût d'acquisition d'une immobilisation incorporelle acquise séparément est constitué de :

- son prix d'achat y compris les droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux et escomptes de règlements, et
- de tous les coûts directement attribuables engagés pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner.

Les éléments incorporels sont amortis sur la durée de leur utilisation par l'entreprise, à savoir :

- Logiciels : 3 ans (linéaire).

Immobilisations corporelles

Le coût d'acquisition d'une immobilisation corporelle acquise séparément est constitué de :

- son prix d'achat y compris les droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux et escomptes de règlements, et
- de tous les coûts directement attribuables engagés pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner.

Les éléments d'actif, nets de la valeur résiduelle, font l'objet de plans d'amortissement déterminés en fonction du rythme de consommation des avantages économiques attendus, à compter de la date de mise en service de l'actif. Les plans d'amortissement n'ont pas été modifiés au cours de l'exercice.

Les méthodes comptables et les durées d'amortissement retenues sont les suivantes :

- Installations techniques : 2 à 10 ans (linéaire),
- Installations générales : 2 à 6 ans (linéaire),
- Matériel de bureau : 5 à 6 ans (linéaire).

Copie certifiée conforme
SL / 16/06/2020 12:15:11
N° de dépôt - 2020/5004 / 793108564

Immobilisations financières

Les immobilisations financières se composent de dépôts de garantie.

Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

La comptabilisation d'une provision pour dépréciation de créance client intervient selon une méthode statistique basée sur l'antériorité des créances, à savoir :

- Les créances commerciales échues depuis plus de 180 jours font l'objet d'une provision à hauteur de 50% de leur montant,

- Les créances commerciales échues depuis plus de 360 jours font l'objet d'une provision à hauteur de 100% de leur montant.

Opérations en devises

Les actifs ou passifs en devises sont actualisés à la date de clôture des comptes en fonction du cours des devises communiqué par le groupe à cette date. Les différences résultant de cette actualisation sont inscrites au bilan en écart de conversion.

Les pertes de changes latentes font l'objet d'une provision pour risques.

Disponibilités

Les liquidités disponibles en banque ou en caisse ont été évaluées à leur valeur nominale.

Les soldes débiteurs ou créditeurs font l'objet d'une centralisation de trésorerie "*Cash pooling*" mise en place par une convention au sein du groupe.

La société Technicolor SA est la société coordinatrice.

Subventions

Les produits liés aux subventions font l'objet d'un étalement en compte de résultat au fur et à mesure de l'engagement des frais de "R&D" auxquels la subvention est rattachée.

Provisions pour risques et charges

Conformément au règlement ANC 2014-03, toute obligation actuelle résultant d'un événement passé de l'entreprise à l'égard d'un tiers, susceptible d'être estimée avec une fiabilité suffisante, et couvrant des risques identifiés, fait l'objet d'une comptabilisation au titre de provision.

Le montant des provisions pour risques et charges comptabilisé à la clôture de l'exercice a été évalué par la direction et reflète l'estimation du dénouement le plus probable de chaque élément.

Provisions pour indemnités de départ en retraite

La société applique la recommandation ANC 2013-02 du 7 novembre 2013 relative aux règles de comptabilisation et d'évaluation des engagements de retraite et avantages similaires.

Le coût des indemnités de départ en retraite des salariés de Technicolor est pris en charge au fur et à mesure de l'acquisition des droits par les salariés. La méthode retenue pour l'évaluation des droits à indemnité prend en compte les évolutions futures des salaires. Les indemnités de départ sont prises en compte lorsque les droits sont acquis et que leur paiement devient probable.

Copie certifiée conforme
SL / 16/06/2020 12:15:11
N° de dépôt - 2020/5004 / 793108564

Ces indemnités sont évaluées et provisionnées sur la base du salaire estimé et de l'ancienneté des employés à la date de leur départ.

Les hypothèses retenues pour les calculs actuariels sont les suivantes :

- taux d'actualisation : 0,50%,
- taux d'inflation attendu sur le long terme : 1,70%,
- taux de progression des salaires : 3,20%,
- taux de turnover : table interne validée par les actuaires,
- méthode utilisée : unités de crédit projetées,
- table de mortalité : INSEE 12-14.

Les écarts actuariels et les coûts de services passés sont comptabilisés immédiatement en résultat.

Autres provisions

La société comptabilise ses engagements en matière de médailles du travail en conformité avec l'Avis n° 2004-05 du CNC. Les provisions constituées sont comptabilisées distinctement des provisions pour indemnités de départ à la retraite et les écarts actuariels pris en résultat immédiatement.

Copie certifiée conforme
SL / 16/06/2020 12:15:11
N° de dépôt - 2020/5004 / 793108564

Actif immobilisé

Tableau des immobilisations

	Au début d'exercice	Augmentation	Diminution	En fin d'exercice
- Frais d'établissement et de développement				
- Fonds commercial	1 000			1 000
- Autres postes d'immobilisations incorporelles	2 534 062	214 150	104 526	2 643 685
Immobilisations incorporelles	**2 535 062**	**214 150**	**104 526**	**2 644 685**
- Terrains				
- Constructions sur sol propre				
- Constructions sur sol d'autrui				
- Installations générales, agencements et aménagements des constructions				
- Installations techniques, matériel et outillage industriels	12 288 109	185 382	114 965	12 358 526
- Installations générales, agencements aménagements divers	60 563	15 763		76 326
- Matériel de transport				
- Matériel de bureau et informatique, mobilier	167 044			167 044
- Emballages récupérables et divers				
- Immobilisations corporelles en cours	99 417	121 727	221 144	
- Avances et acomptes				
Immobilisations corporelles	**12 615 133**	**322 872**	**336 109**	**12 601 896**
- Participations évaluées par mise en équivalence				
- Autres participations				
- Autres titres immobilisés				
- Prêts et autres immobilisations financières	11 200			11 200
Immobilisations financières	**11 200**			**11 200**
ACTIF IMMOBILISE	**15 161 395**	**537 021**	**440 635**	**15 257 782**

Copie certifiée conforme
SL / 16/06/2020 12:15:11
N° de dépôt - 2020/5004 / 793108564

Amortissements des immobilisations

	Au début de l'exercice	Augmentation	Diminutions	A la fin de l'exercice
- Frais d'établissement et de développement				
- Fonds commercial				
- Autres postes d'immobilisations incorporelles	2 252 904	77 438		2 330 342
Immobilisations incorporelles	**2 252 904**	**77 438**		**2 330 342**
- Terrains				
- Constructions sur sol propre				
- Constructions sur sol d'autrui				
- Installations générales, agencements et aménagements des constructions				
- Installations techniques, matériel et outillage industriels	10 667 323	424 456	114 965	10 976 815
- Installations générales, agencements aménagements divers	53 123	5 084		58 207
- Matériel de transport				
- Matériel de bureau et informatique, mobilier	75 413	15 961		91 374
- Emballages récupérables et divers				
Immobilisations corporelles	**10 795 859**	**445 502**	**114 965**	**11 126 396**
ACTIF IMMOBILISE	**13 048 763**	**522 940**	**114 965**	**13 456 738**

Copie certifiée conforme
SL / 16/06/2020 12:15:11
N° de dépôt - 2020/5004 / 793108564

Actif circulant

Etat des créances

Le total des créances à la clôture de l'exercice s'élève à 18 749 489 euros et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an
Créances de l'actif immobilisé :			
Créances rattachées à des participations			
Prêts			
Autres	11 200		11 200
Créances de l'actif circulant :			
Créances Clients et Comptes rattachés	4 772 916	4 772 916	
Autres	13 232 864	13 030 864	202 000
Capital souscrit - appelé, non versé			
Charges constatées d'avance	732 510	427 449	305 061
Total	**18 749 489**	**18 231 228**	**518 261**
Prêts accordés en cours d'exercice			
Prêts récupérés en cours d'exercice			

Les autres créances de l'actif circulant correspondent :
- au compte courant de Trésorerie avec Technicolor SA pour 12 833 538 euros,
- aux subventions à recevoir pour 202 000 euros,
- aux créances sociales pour 4 420 euros,
- aux créances de TVA pour 82 421 euros,
- aux fournisseurs débiteurs pour 110 485 euros.

Produits à recevoir

	Montant
Clients - Factures à établir	731 376
Total	**731 376**

Copie certifiée conforme
SL / 16/06/2020 12:15:11
N° de dépôt - 2020/5004 / 793108564

Capitaux propres

Composition du capital social

Capital social d'un montant de 25 000,00 Euros décomposé en 1 000 titres d'une valeur nominale de 25,00 euros.

	Nombre	Valeur nominale
Titres composant le capital social au début de l'exercice	1 000	25,00
Titres émis pendant l'exercice		
Titres remboursés pendant l'exercice		
Titres composant le capital social à la fin de l'exercice	1 000	25,00

Tableau de variation des capitaux propres

	Solde au 01/01/2019	Affectation des résultats	Augmentations	Diminutions	Solde au 31/12/2019
Capital	25 000				25 000
Report à Nouveau	-2 181 802	- 569 578			-2 751 380
Résultat de l'exercice	-569 578	569 578	- 722 454		-722 454
Total Capitaux Propres	**-2 726 380**		**- 722 454**		**-3 448 834**

Copie certifiée conforme
SL / 16/06/2020 12:15:11
N° de dépôt - 2020/5004 / 793108564

Provisions

Tableau des provisions

	Provisions au début de l'exercice	Dotations de l'exercice	Reprises utilisées de l'exercice	Reprises non utilisées de l'exercice	Provisions à la fin de l'exercice
Litiges					
Garanties données aux clients					
Pertes sur marchés à terme					
Amendes et pénalités					
Pertes de change					
Pensions et obligations similaires	7 951 190	1 036 325	275 065	198 620	8 513 830
Pour impôts					
Renouvellement des immobilisations					
Gros entretien et grandes révisions					
Charges sociales et fiscales sur congés à payer					
Autres provisions pour risques et charges					
Total	**7 951 190**	**1 036 325**	**275 065**	**198 620**	**8 513 830**
Répartition des dotations et des reprises de l'exercice :					
Exploitation		1 036 325	230 243	198 620	
Financières					
Exceptionnelles					

Copie certifiée conforme
SL / 16/06/2020 12:15:11
N° de dépôt - 2020/5004 / 793108564

Dettes

Etat des dettes

Le total des dettes à la clôture de l'exercice s'élève à 15 575 031 euros et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an	Echéances à plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles (*)				
Autres emprunts obligataires (*)				
Emprunts (*) et dettes auprès des établissements de crédit dont :				
- à 1 an au maximum à l'origine				
- à plus de 1 an à l'origine				
Emprunts et dettes financières divers (*) (**)				
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	4 545 786	4 545 786		
Dettes fiscales et sociales	9 725 239	9 725 239		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Autres dettes (**)	1 304 006	1 304 006		
Produits constatés d'avance				
Total	**15 575 031**	**15 575 031**		
(*) Emprunts souscrits en cours d'exercice				
(*) Emprunts remboursés sur l'exercice				
(**) Dont envers les associés	1 124 006			

Les autres dettes correspondent :
- au compte courant de TVA avec Technicolor SA pour 1 124 006 euros,
- à des avoirs à établir pour 180 000 euros.

Charges à payer

	Montant
Fournisseurs - Factures non parvenues	3 129 903
Personnel - Charges à payer (congés payés, primes et charges sociales)	7 276 135
Clients - Avoir à établir	180 000
Total	**10 586 038**

Copie certifiée conforme
SL / 16/06/2020 12:15:11
N° de dépôt - 2020/5004 / 793108564

Comptes de régularisation

Charges constatées d'avance

	Charges d'exploitation	Charges Financières	Charges Exceptionnelles
CCA - Loyers	611 063		
CCA - Maintenance	113 378		
CCA - Autres	8 069		
Total	**732 509**		

Copie certifiée conforme
SL / 16/06/2020 12:15:11
N° de dépôt - 2020/5004 / 793108564

Charges et Produits exceptionnels

Résultat exceptionnel

Opérations de l'exercice

	Charges	Produits
Pénalités, amendes fiscales et pénales	150	
Extourne de refacturation de frais de restructuring		-59 358
TOTAL	**150**	**-59 358**

Copie certifiée conforme
SL / 16/06/2020 12:15:11
N° de dépôt - 2020/5004 / 793108564

Ventilation du chiffre d'affaires

Le chiffre d'affaires de la société se ventile de la façon suivante :

Répartition par nature	Chiffre d'affaires France	Chiffre d'affaires Export	Chiffre d'affaires TOTAL 31/12/2019	Chiffre d'affaires TOTAL 31/12/2018
Biens				
Services	39 360 058	74 500	39 434 558	40 277 952
TOTAL	**39 360 058**	**74 500**	**39 434 558**	**40 277 952**

Répartition par pays	Chiffre d'affaires 31/12/2019	Chiffre d'affaires 31/12/2018
France	39 360 058	40 277 558
Angleterre	74 500	
Serbie		394
TOTAL	**39 434 558**	**40 277 952**

Identité de la société consolidante

Les comptes annuels de la société sont consolidés suivant la méthode d'intégration globale dans les comptes de la société TECHNICOLOR SA (333 773 174 RCS Paris), sise :

8-10 rue du Renard

75004 Paris

France

Les copies des états financiers consolidés sont disponibles au siège social de TECHNICOLOR SA dont l'adresse est mentionnée ci-dessus.

Effectif moyen

L'effectif moyen en 2019 est de 251 personnes, reparties de la manière suivante :

Tableau des effectifs	Personnel salarié
Cadres	232
Agents de maitrise et techniciens	14
Employés	4
Stagiaires	1
TOTAL	**251**

Copie certifiée conforme
SL / 16/06/2020 12:15:11
N° de dépôt - 2020/5004 / 793108564

Honoraires des commissaires aux comptes

Les informations concernant les honoraires des commissaires aux comptes sont mentionnées dans l'annexe des comptes consolidés de la société Technicolor SA, société mère tête de groupe.

Circonstances empêchant la comparabilité des comptes

Néant.

Evènements postérieurs à la clôture

L'épidémie de Covid-19 qui a pris une ampleur internationale en 2020 est un évènement sans précédent dont les conséquences sont difficiles à mesurer à ce stade.

L'épidémie est susceptible d'affecter nos activités. Néanmoins, à ce stade, cet évènement ne remet en cause ni l'évaluation des actifs dédiés à ces activités ni l'hypothèse de continuité d'exploitation.

La Société met en place les mesures appropriées pour ses employés et pour répondre aux besoins de ses clients.

L'impact de l'épidémie se traduit par un ralentissement de l'activité de Recherche et Développement (269 personnes concernées). Le télétravail a été mis en place pour l'ensemble des salariés de la Société (269 personnes pour le Laboratoire et 17 personnes pour les Fonctions Support). Plusieurs chercheurs restent toutefois présents sur le site.

Copie certifiée conforme
SL / 16/06/2020 12:15:11
N° de dépôt - 2020/5004 / 793108564

Copie certifiée conforme
SL / 16/06/2020 12:15:11
N° de dépôt - 2020/5004 / 793108564

Copie certifiée conforme
SL / 16/06/2020 12:15:11
N° de dépôt - 2020/5004 / 793108564

Formulaire obligatoire
(art. 53 A ou 302 *septies* A *bis* du Code Général des Impôts)

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

IMPÔT SUR LE REVENU

Timbre à date du service

Exercice ouvert le	01/01/2019	et clos le	31/12/2019	Régime simplifié d'imposition
Option pour la comptabilité super–simplifiée		TVA		Régime Réel normal

Si option pour le régime optionnel de taxation au tonnage, art. 209–0 B (entreprises de transport maritime)

A IDENTIFICATION DE L'ENTREPRISE

Désignation de l'exploitant :	Adresse du domicile de l'exploitant :
SNC TECHNICOLOR CONNECTED HOME RENNES	975 avenue des Champs Blancs CS 17616 35576 CESSON-SEVIGNE CEDEX
Adresse de la direction de l'entreprise :	**Ancienne adresse en cas de changement :**
975 avenue des Champs Blancs CS 17616 35570 CESSON- SEVIGNE CEDEX	

SIRET 7 9 3 1 0 8 5 6 4 0 0 0 2 2

B DIVERS

Activités exercés : Ingénierie, études techniques

Personne inscrite au répertoire des métiers (cochez la case)

C RÉCAPITULATION DES ÉLÉMENTS D'IMPOSITION

	Col. 1	Col.
1 **Résultat fiscal** Bénéfice col. 1, Déficit col. 2 (report XN ou XO du 2058 A ou 370 ou 372 du 2033 B)	0	158

2 **Revenus de valeurs et capitaux mobiliers** (compris dans les résultats ci–dessus)

– **Revenus exonérés** de l'impôt sur le revenu	a	
à déduire : quote–part des frais et charges correspondants ❶	b	
revenus nets exonérés (a – b)	c	
– **Revenus soumis** à l'impôt sur le revenu	d	

Total c + d

3 **Total**	0	15
4 **Bénéfice imposable** (col. 1 – col. 2) **ou Déficit déductible** (col. 2 – col. 1) ❷		15
4 bis **Résultat net de cession, de concession ou de sous–concession des brevets et droits de propriété industrielle assimilés au taux de 10 %**		

4 ter **Revenus compris dans le bénéfice imposable mais exclus de l'assiette de l'acompte du prélèvement à la source (art.204G du CG**

– Quote–part de subventions d'équipement, d'indemnités d'assurance compensant la perte d'un élément de l'actif immobilisé et des plus–values à court terme définies à l'article 39 *duodecies*.	e	
– Moins–values à court terme définies à l'article 39 *duodecies*.	f	

5 **Plus–values**

taxées selon les règles prévues pour les particuliers ❸		à court terme et à long terme exonérées ❹		à long terme imposables au taux de 12,8 % ❸	
à long terme différée de 2 ans (art. 39 *quindecies* I–1 du CGI) ❸		dont plus–values à long terme exonérées (art. 151 *septies* A du CGI) ❹ bis		dont PVCT (art. 151 *septies*, art. 151 *septies* A et 238 quidecies du CGI) ❹ ter	

6 **Éxonérations et Abattements**

Entreprise nouvelle art. 44 *sexies* ☐ ZRR art. 44 *quindecies* ☐ Autres dispositifs ☐ ❺

ZFU art. 44 *octies et* 44 *octies* A ☐ Zone franche d'activités (art.44 *quaterdecies*) ☐ Jeunes entreprises (JEI) ☐ Zone de restructuration de déf (art.44 *terdecies*)

Option pour le crédit d'impôt outre–mer dans le secteur productif (art. 244 *quater* W) ☐ Bassins urbains à dynamiser (BUD) (art.44 *sexde*

Zone de développement prioritaire (art. 44 *sepdec*

Exonération ou abattement pratiqué ❻ — sur les plus-values à long terme imposables au taux de 12,8 % — sur le bénéfice professionnel

7 **BIC non professionnels (2031Bis)** ❼ a - BÉNÉFICE — b - DÉFICIT

Plus–values à court terme, subventions d'équipement et indemnités d'assurance pour perte d'un élément d'actif (art. 39 *duodecies*)		Plus–values à court terme, exonérées(art.151 *septies*, 151 *septies* A et 238 *quindecies*)		Plus–values nettes à long terme imposable à 12,8%	
Exonération ou abattement pratiqué sur le bénéfice non professionnel (art. 44 *sexies* et suivants) ❽		Moins–values à court terme (art. 39 *duodécies*)		Plus–values à long terme exonérées (art. 151 *septies* A)	

8 **Régime des sociétés de personnes** ❾

Cadre réservé aux sociétés de personnes dont les associés sont des personnes morales soumises à l'impôt sur le revenu et d'autres à l'impôt sur les sociétés

Résultat fiscal issu du mode de calcul de l'impôt sur les sociétés

9 **Comptabilité informatisée** L'entreprise dispose t–elle d'une compatbilité informatisée ? OUI Si oui, indication du logiciel utilisé : SAP

ATTENTION : toutes les entreprises soumises à un régime réel d'imposition en matière de résultats ont l'obligation de déposer leur déclaration de résultats et ses annexes dématérialisée. Le non respect de cette obligation est sanctionné par l'application de la majoration prévue par l'article 1738 du code général des impôts. Vous trouverez t informations utiles pour télédéclarer sur le site www.impots.gouv.fr. La notice 2033-NOT-SD est accessible sur le site www.impots.gouv.fr

Visa : CGA ☐ Viseur conventionné ☐

Nom, adresse, téléphone, Télécopie

– du comptable : Grant Thornton — *Tél :* 01.41.
29 rue du Pont 92200 Neuilly-Sur-Seine — *Télécopie :*

– du conseil : — *Tél :*
Télécopie :

– du CGA, de l'OMGA ou du viseur conventionné : — *Tél :*
Télécopie :

– N° d'agrément :

Cegid Group

Copie certifiée conforme
SL / 16/06/2020 12:15:11
N° de dépôt - 2020/5004 / 793108564

Désignation de l'entreprise : SNC TECHNICOLOR CONNECTED HOME RENNES — et date de clôture de l'exercice : 31/12/2019

(À ne remplir que sur les exemplaires en continu)

D RÉPARTITION DES BÉNÉFICES ET DES DÉFICITS DES SOCIÉTÉS (voir renvois page 4)

Ce cadre ne concerne que les sociétés en nom collectif et assimilées, les sociétés en commandite simple, les sociétés en participation et les sociétés créées de fai pas opté pour le régime fiscal des sociétés de capitaux, les sociétés à responsabilité limitée et les sociétés en commandite simple de caractère familial ayant opté régime fiscal des sociétés de personnes, ainsi que les groupements d'intérêt économique et les sociétés de copropriétaires de navires (art. 48–1 et 48–2 ann. III a

(Si ce cadre est insuffisant, joindre à la présente déclaration un état du même modèle)

Identification, adresse, qualité (associé, associé-gérant, etc.) des associés, personnes physiques ou morales ❶ 1	BIC «B» ou BIC non profes-sionnels «M» ❷ 2	Quote-part du bénéfice ou du déficit ❸ à prendre en consi-dération pour le calcul de la base d'imposition à l'impôt sur le revenu ou, éventuelle-ment à l'impôt sur les sociétés 3	Quote-part des plus-values imposa au taux réduit 4
SAS TECHNICOLOR DELIVERY TECHNOLOGIES 8-10, rue du Renard 75004 PARIS	B	(158 780)	
SA SOFIA 8-10, rue du Renard 75004 PARIS	B	(159)	

Sociétés en commandite simple ❹ montant des bénéfices distribués aux commanditaires au cours de l'année 0

E RELEVÉ DE CERTAINS FRAIS GÉNÉRAUX

Cette rubrique ne concerne que les entreprises individuelles ❶ , elle doit être remplie lorsque ces frais exc exercice: 3 000 € pour les cadeaux ou 6 100 € pour les frais de réception

❶ Les autres entreprises doivent utiliser, le cas échéant, le relevé de frais généraux n° 2067.

Montant des :	Exercice
– Cadeaux de toute nature, à l'exception des objets conçus spécialement pour la publicité, et dont la valeur unitaire ne dépasse pas 69 € par bénéficiaire (toutes taxes comprises).	
– Frais de réception, y compris les frais de restaurant et de spectacles, qui se rattachent à la gestion de l'entreprise et dont la charge lui incombe normalement.	

F DIVERS

NOM ET ADRESSE DU PROPRIÉTAIRE DU FONDS (en cas de gérance libre)

ADRESSES DES AUTRES ÉTABLISSEMENTS. (Si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)

G CADRE NE CONCERNANT QUE LES ENTREPRISES PLACÉES SOUS LE RÉGIME SIMPLIFIÉ D'IMPOS

RÉMUNÉRATIONS	Montant brut des salaires, **abstraction faite des sommes comprises dans les D.A.D.S. et versées aux apprentis sous contrat et aux handicapés**, figurant **sur la DADS 1 ou modèle 2460 de 2014**, montant total des bases brutes fiscales inscrites dans la colonne 18A. Ils doivent être, le cas échéant, **majorés** des indemnités exonérées de la taxe sur les salaires, telles notamment les sommes portées dans la colonne 20 C au titre de la contribution de l'employeur à l'acquisition des chèques–vacances par les salariés.	
	Rétrocessions d'honoraires, de commissions et de courtages	
	Montant des prélèvements financiers effectués à titre personnel au cours de l'exercice (*)	
	Montant des apports en capital ou des versements en compte courant faits au cours de l'exercice (*)	

(*) A remplir par les entreprises passibles de l'impôt sur le revenu et dispensées de bilan.

Cette rubrique concerne les entreprises qui optent pour le régime simplifié d'imposition et qui entendent se placer sous le régime d'exonération des plus–values. pour la première fois l'option pour le régime simplifié, elles peuvent déterminer, en franchise d'impôt, les plus–values acquises à la date de prise d'effet de cette les éléments non amortissables de leur actif immobilisé. Dans cette hypothèse, il conviendra de joindre à la déclaration 2031–SD une note rédigée sur papier libr indication détaillée de la nature et de la valeur des éléments non amortissables réévalués et de la méthode de réévaluation.

PLUS–VALUES ACQUISES EN FRANCHISE D'IMPÔT

Nature des immobilisations non amortissables	Valeur réévaluée	Prix d'acquisition	Plus-valu

❹ Il convient de reporter chaque année le montant de la plus–value acquise en franchise d'impôt

H BIC NON PROFESSIONNELS

	Bénéfice	Déficit
Locations meublées non professionnelles soumises aux contributions sociales par les organismes de sécurité sociale		
Autres locations meublées non professionnelles		
Location gérance		
Membre non professionnel de copropriété de cheval de course ou d'étalon		
Autres BIC non professionnels		
Résultat avant imputation des déficits antérieurs	à reporter case 7a	à reporter case

Cegid Group

Copie certifiée conforme
SL / 16/06/2020 12:15:11
N° de dépôt - 2020/5004 / 793108564

Régime d'intégration fiscale (article 223 A du CGI) : La société mère du groupe doit souscrire le formulaire N° 2069RCI pour chacune des sociétés du groupe y compris sa propre déclaration (article 49 septies Q de l'annexe III au CGI). Si vous êtes la société mère, cocher la case	
Désignation et n° siren de la société membre de groupe pour laquelle les réductions et crédits d'impôts sont déclarés. (y compris pour les crédits et réductions d'impôts de la société mère)	Néant
	PME au sens communautaire

I – REDUCTIONS ET CREDITS D'IMPOT DISPENSES DE DECLARATION SPECIALE

Crédit d'impôt	Montant

Réduction d'impôt en faveur du mécenat – montant des dons et versements consentis à des organismes dont le siège est situé au sein de l'UE ou de l'EEE	

Crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi (complément)

Dont montant préfinancé	
Montant total des rémunérations versées n'excédant pas 2,5 SMIC et ouvrant droit à crédit d'impôt versées à des salariés affectés à des exploitations situées à Mayotte	
Montant des rémunérations éligibles à la majoration pour les salariés des professions pour lesquelles le paiement des congés et des charges sur les indemnités de congés est mutualisé entre les employeurs affiliés obligatoirement aux caisses de compensation prévue à l'article L.3141–30 du code du travail	
Quote–part de crédit d'impôt résultant de la participation de l'entreprise dans des sociétés de personnes ou groupements assimilés	

II – CREDITS D'IMPOT AVEC DEPOT OBLIGATOIRE D' UNE DECLARATION SPECIALE

Crédit d'impôt	Montant
Crédit d'impôt en faveur de la recherche	1 581 82

Crédit d'impôt en faveur de la recherche – dont montant du crédit d'impôt pour les dépenses situées dans les DOM	

PRECISIONS SUR L'UTILISATION DES CREDITS D'IMPOTS (Utilisation de la valeur AUT – Autres crédits d'impôts)

III – CAS PARTICULIERS

	Crédit d'impôt	Monta
CI déposé en cas de cessation au titre de l'année N		
CI déposé au titre de l'année civile N-2, N-1 en cas d'exercice de plus de 12 mois		

Annexe à la 2069RCI pour les entreprises ayant effectué au cours de l'exercice plus de 10 000 € de dons et versements ouvrant droit à la réduc d'impôt prévue à l'article 238 bis du code général des impôts.

IV – MECENAT – LISTE DES BENEFICIAIRES FINAUX

Montant des dons	Date de versement	Bénéficiaire		Intermédiaire		Val con
		N° SIREN ou RNA	Nom et adresse	N° SIREN ou RNA	Nom et adresse	

Cegid Group

Copie certifiée conforme
SL / 16/06/2020 12:15:11
N° de dépôt - 2020/5004 / 793108564

Ce formulaire ne doit plus être envoyé au Ministère de la Recherche, les données lui étant directement transmises par la DG

Désignation, adresse, siren de la société membre de groupe ou de la société tête de groupe pour lequel le formulaire est déposé	
Adresse du principal établissement 975 avenue des Champs Blancs CS 17616 35570 CESSON- SEVIGNE CEDEX	Ancienne adresse en cas de changement

Exercice ouvert le[1]	01/01/2019	et clos le	31/12/2019	
Activités	A5	Code NACE	SIREN	

• Société bénéficiant du régime fiscal des groupes de sociétés (Article 223 A du CGI)*	CX	☐
N° SIREN de la société mère		
Nombre de sociétés du groupe (y compris la société mère) pour lesquelles une déclaration 2069–A–SD est ou sera déposée,		
Montant du crédit d'impôt du groupe *(à compléter exclusivement dans le cadre du dépôt de la déclaration de la société mère, renseignement non demandé à une société fille)*	DX	

Entreprises ayant engagé pour la 1ère fois des dépenses de recherche en N–1	AZ	☐

• Entreprises nouvelles créées en N–1	BZ	☐	*Préciser la date de début d'activité (cf notice)*			
• PME au sens communautaire*	KZ	☐	*Préciser si entreprise autonome, partenaire et/ou liée (cf notice)*			
• Chiffre d'affaires HT	DZ	39 434 557				
• Nombre de salariés	CZ	257	• Nombre de chercheurs et techniciens	EZ		
• Sociétés de personnes n'ayant pas opté pour l'IS*	IZ	X	• Nombre de "jeunes docteurs" (si dépenses déclarées ligne I-5)	FZ		• Société bénéficiant du régime des JEI (article 44 *sexies* A du CGI)*

**Cocher la case correspondante*

I - DÉPENSES DE RECHERCHE OUVRANT DROIT À CRÉDIT D'IMPÔT		ANNÉE CIVILE 20
Dotations aux amortissements des immobilisations affectées à la recherche	1	223 077
Dotations aux amortissements pour les immobilisations sinistrées	2	
Dépenses de personnel relatives aux chercheurs et techniciens de recherche *(sauf dépenses lignes 4 et 5)*	3	2 831 870
Rémunérations et justes prix au profit des salariés auteurs d'une invention résultant d'opérations de recherche	4	
Dépenses de personnel relatives aux jeunes docteurs *(à indiquer pour le double de leur montant pour les vingt–quatre premiers mois suivant leur premier recrutement)*	5	
Autres dépenses de fonctionnement (hors frais de collection) : (ligne 1 x 75 %) + [(ligne 3 + ligne 4) x 50 %)] + ligne 5	6	1 583 242

[1] Le crédit d'impôt est calculé par référence aux dépenses exposées au cours de l'année civile. En cas de clôture d'exercice en cours d'année, le
du crédit d'impôt est calculé en prenant en compte les dépenses éligibles exposées au titre de l'année d'ouverture de l'exercice.

Cegid Group

Copie certifiée conforme
SL / 16/06/2020 12:15:11
N° de dépôt - 2020/5004 / 793108564

Prise et maintenance de brevets et de certificats d'obtention végétale (COV)	8	
Dépenses de défense de brevets et de certificats d'obtention végétale (COV)	9	
Dotations aux amortissements de brevets acquis en vue de la recherche et du développement expérimental et de certificats d'obtention végétale (COV)	10	
Dépenses liées à la normalisation *(à indiquer pour la moitié de leur montant cf. notice)*	11	
Primes et cotisations ou part des primes et cotisations afférentes à des contrats d'assurance de protection juridique prévoyant la prise en charge des dépenses exposées dans le cadre de litiges portant sur un brevet ou un certificat d'obtention végétale dont l'entreprise est titulaire dans la limite de 60 000 €	12	
Dépenses de veille technologique dans la limite de 60 000 €	13	
Montant total des dépenses de recherche réalisées par l'entreprise ***(ligne 7 + ligne 8 + ligne 9 + ligne 10 + ligne 11 + ligne 12 + ligne 13)***	14	4 638 190

DÉPENSES DE SOUS – TRAITANCE *(joindre la liste des organismes à partir du formulaire n° 2069–A–2–SD)*	**ANNÉE CIVILE 20**	
ORGANISMES PUBLICS		
Opérations confiées à des organismes de recherche publics, à des établissements d'enseignement supérieur délivrant un diplôme conférant un grade de master, à des fondations de coopération scientifique agréées, à des établissements publics de coopération scientifique, à des fondations reconnues d'utilité publique du secteur de la recherche agréées, à certaines associations régies par la loi de 1901 et sociétés de capitaux,[2] aux instituts techniques agricoles ou agro–industriels et à leurs structures nationales de coordination, à des communautés d'universités et établissements, à des stations ou fermes expérimentales dans le secteur de la recherche scientifique et technique agricole ayant pour membre une chambre d'agriculture départementale ou régionale[3] , **avec un lien de dépendance :** en France :	15a	
à l'étranger[4] :	15b	
Opérations confiées à des organismes de recherche publics, à des établissements d'enseignement supérieur délivrant un diplôme conférant un grade de master, à des fondations de coopération scientifique agréées, à des établissements publics de coopération scientifique, à des fondations reconnues d'utilité publique du secteur de la recherche agréées, à certaines associations régies par la loi de 1901 et sociétés de capitaux,[2] aux instituts techniques agricoles ou agro–industriels et à leurs structures nationales de coordination, à des communautés d'universités et établissements, à des stations ou fermes expérimentales dans le secteur de la recherche scientifique et technique agricole ayant pour membre une chambre d'agriculture départementale ou régionale[3] , **sans lien de dépendance** *(indiquer le double du montant)* en France :	16a	
à l'étranger [4]:	16b	
Total des opérations confiées aux organismes de recherche publics mentionnés aux lignes 15a à 16b : *(ligne 15a + ligne 15b + ligne 16a + ligne 16b)*	17	
ORGANISMES PRIVÉS		
Opérations confiées à des organismes de recherche privés ou experts scientifiques ou techniques agréés **avec un lien de dépendance** en France :	18a	
à l'étranger[4] :	18b	591 430
Opérations confiées à des organismes de recherche privés ou experts scientifiques ou techniques agréés **sans lien de dépendance** en France :	19a	43 116
à l'étranger[4] :	19b	
Total des opérations confiées à des organismes de recherche privés ou experts scientifiques ou techniques agréés : *(ligne 18a + ligne 18b + ligne 19a + ligne 19b)*	20	634 546
Plafonnement des opérations de sous–traitance confiées à des organismes de recherche privés ou experts scientifiques ou techniques agréés *Si ligne 20 inférieure à [(ligne 14 + ligne 17) x 3], reporter le montant indiqué ligne 20* *Si ligne 20 supérieure à [(ligne 14 + ligne 17) x 3], reporter le résultat du calcul précité*	21	634 546
TOTAL DES DÉPENSES DE SOUS–TRAITANCE		
Total des opérations de sous–traitance : *(ligne 17 + ligne 21)*	22	634 546

[2] Associations ayant pour fondateur et membre un organisme de recherche public ou un établissement d'enseignement supérieur délivrant un diplôme conférant un grade de m sociétés de capitaux dont le capital ou les droits de vote sont détenus pour plus de 50 % par un organisme de recherche public ou un établissement d'enseignement supérieur d un diplôme conférant un grade de master. Se reporter à la notice pour connaître l'ensemble des conditions d'éligibilité.

[3] La prise en compte des opérations confiées à des stations ou fermes expérimentales dans le secteur de la recherche scientifique et technique agricole ayant pour membre une chambre d'agriculture départementale ou régionale dans le calcul du crédit d'impôt ne s'applique qu'aux sommes venant en déduction de l'impôt dû (article 103 de la n° 2016–1918 du 29 décembre 2016 de finances rectificative pour 2016).

[4] Les prestataires publics ou privés peuvent être implantés en France, dans un État membre de l'Union Européenne ou de l'Espace économique européen (UE, Norvège, Islan Liechtenstein).

Cegid Group

Copie certifiée conforme
SL / 16/06/2020 12:15:11
N° de dépôt - 2020/5004 / 793108564

n'excède pas 2 000 000 € , reporter ce montant en ligne 23 *Si la somme des lignes 15a, 15b, 18a et 18b excède 2 000 000 € , reporter 2 000 000 € en ligne 23* *Pour la somme des lignes 18a et 18b, son montant ne doit pas excéder la limite du montant figurant ligne 21*	23	591 430
Montant plafonné des opérations de sous–traitance confiées à des organismes sans lien de dépendance *(ligne 16a + ligne 16b + ligne 19a + ligne 19b à prendre en compte dans la limite du montant suivant : (ligne 22 – ligne 23))*	24	43 116
Plafonnement général des dépenses de sous–traitance *– Sont complétées les seules lignes 15a et/ou 15b et/ou 18a et/ou 18b (lignes 19a,b et 16a,b non complétées) : reporter 2 000 000 € ligne 25* *– Sont complétées (les lignes 15a et/ou 15b et/ou 18a et/ou 18b) + (lignes 19a ou 19b)(lignes 16a,b non complétées) : reporter 10 000 000 € ligne 25* *– Sont complétées les lignes [(15a et/ou 15b et/ou 18a et/ou 18b) + (lignes 19a et/ou 19b)] + (lignes 16a et/ou 16b) : reporter [10 000 000 € + (ligne 16a + ligne 16b dans la limite de 2 000 000 €)] ligne 25*	25	10 000 000
Montant total des dépenses de sous–traitance après plafonnements *Si la somme des lignes 23 et 24 n'excède pas la ligne 25 : reporter cette somme à la ligne 26* *Si la somme des lignes 23 et 24 est supérieure à ligne 25 : reporter le montant indiqué ligne 25 à la ligne 26*	26	634 546

MONTANT TOTAL DES DÉPENSES DE RECHERCHE		**ANNÉE CIVILE 20**
Montant des dépenses de recherche *(ligne 14+ ligne 26)*	27	5 272 736
Montant des subventions publiques remboursables ou non [5]	28a	
Pour les sous–traitants, le montant des sommes encaissées au titre des opérations de recherche qui leur ont été confiées	28b	
Montant des dépenses exposées auprès de tiers au titre de prestations de conseil pour l'octroi du bénéfice du crédit d'impôt[6]	29	
Montant des remboursements de subventions publiques[7]	30	
Montant net total des dépenses de recherche ***(ligne 27 – ligne 28a – ligne 28b – ligne 29 + ligne 30)***	31a	5 272 736
Dont montant net des dépenses de recherche exposées dans des exploitations situées dans un DOM	31b	

II – DÉPENSES DE COLLECTION OUVRANT DROIT À CRÉDIT D'IMPÔT		**ANNÉE CIVILE 20**
Frais de collection	32	
Frais de défense des dessins et modèles dans la limite de 60 000 €	33	
Total des dépenses de collection *(ligne 32 + ligne 33)*	34	
Montant des subventions publiques remboursables ou non [5]	35	
Montant des dépenses exposées auprès de tiers au titre de prestations de conseil pour l'octroi du bénéfice du crédit d'impôt [6]	36	
Montant des remboursements de subventions publiques[7]	37	
Montant net total des dépenses de collection *(ligne 34 – ligne 35 – ligne 36 + ligne 37)*	38a	
Dont montant net des dépenses de collection exposées dans des exploitations situées dans un DOM	38b	

MONTANT NET TOTAL DES DÉPENSES DE RECHERCHE ET DE COLLECTION ***(ligne 31a + ligne 38a)***	39a	5 272 736
Dont montant net des dépenses de recherche et de collection exposées dans des exploitations situées dans un DOM (ligne 31b + ligne 38b)	39b	

[5] Les subventions publiques, remboursables ou non, doivent être déduites de la base de calcul du crédit d'impôt calculé au titre de l'année ou des au cours de laquelle ou desquelles les dépenses éligibles, que ces avances ou subventions ont vocation à couvrir, sont exposées, conformément au l'article 244 quater B du CGI. (BOI–BIC–RICI–10–10–30–20 § 10).

[6] Le montant des dépenses à déduire correspond soit au montant total des rémunérations allouées en contrepartie de ces prestations proportionnellement au montant du crédit d'impôt obtenu par l'entreprise, soit le montant des dépenses exposées autres que les rému proportionnelles excédant 15 000€ hors taxes ou 5 % du montant des dépenses éligibles au crédit d'impôt minoré des subventions publiques (cf notice).

[7] Le montant des remboursements de subventions publiques doit être multiplié par le rapport existant entre le taux du crédit d'impôt de l'année subvention remboursable a été déduite et le taux du crédit d'impôt de l'année où elle est remboursée partiellement ou totalement.

Cegid Group

Copie certifiée conforme
SL / 16/06/2020 12:15:11
N° de dépôt - 2020/5004 / 793108564

A. LORSQUE LES DÉPENSES PORTÉES LIGNE 39a N'EXCÈDENT PAS 100 000 000 €

DÉTERMINATION DU CRÉDIT D'IMPÔT POUR LES DÉPENSES DE RECHERCHE		
Montant net total des dépenses de recherche *(report de la ligne 31a)*	40a	5 272 736
Dont montant net total des dépenses de recherche exposées dans des exploitations situées dans un DOM (report de la ligne 31b)	40b	
Montant du crédit d'impôt *[(ligne 40a – ligne 40b) x 30 % + ligne 40b x 50 %]* [8]	41	1 581 821
Quote–part de crédit d'impôt résultant de la participation de l'entreprise dans des sociétés de personnes ou groupements assimilés *(reporter le montant indiqué ligne 87a)*	42	
Montant du crédit d'impôt pour les dépenses de recherche *(ligne 41 + ligne 42)*	43a	1 581 821
Dont montant du crédit d'impôt pour dépenses de recherche situées dans un DOM	43b	

DÉTERMINATION DU CRÉDIT D'IMPÔT POUR LES DÉPENSES DE COLLECTION		
Montant net total des dépenses de collection *(report de la ligne 38a)*	44a	
Dont montant net total des dépenses de collection exposées dans les exploitations situées dans un département d'outre–mer *(report de la ligne 38b)*	44b	
Montant du crédit d'impôt pour dépenses de collection exposées par l'entreprise avant plafonnement *[(ligne 44a – ligne 44b) x 30 % + ligne 44b x 50%]*[8]	45	
Quote–part de crédit d'impôt résultant de la participation de l'entreprise dans des sociétés de personnes ou groupements assimilés *(reporter le montant indiqué ligne 87b)*	46	
Montant du crédit d'impôt pour dépenses de collection avant plafonnement des aides *(ligne 45 + ligne 46)*	47a	
Dont montant du crédit d'impôt pour dépenses de collection situées dans un département d'outre–mer avant plafonnement	47b	
Montant des aides de *minimis* accordées à l'entreprise dans les conditions du règlement (UE) n° 1407/2013 de la Commission du 18 décembre 2013, relatif à l'application des articles 107 et 108 du traité sur le fonctionnement de l'Union européenne aux aides de minimis	48	
Montant cumulé *(ligne 47a + ligne 48)*	49	
Montant du crédit d'impôt pour dépenses de collection après plafonnement : *Si le montant ligne 49 est égal à 200 000 € , reporter zéro ligne 50a* *Si le montant ligne 49 est inférieur à 200 000 € , reporter à la ligne 50a le montant déterminé ligne 47a* *Si le montant ligne 49 est supérieur à 200 000 € , le montant à reporter ligne 50a est égal à (200 000 € – montant ligne 48)*	50a	0
Dont montant du crédit d'impôt pour dépenses de collection situées dans un département d'outre–mer après plafonnement	50b	

Montant total du crédit d'impôt au titre des dépenses de recherche et de collection *(ligne 43a + ligne 50a)*	51a	1 581 821
Dont montant total du crédit d'impôt pour dépenses de recherche et de collection situées dans un département d'outre–mer *(ligne 43b + ligne 50b)*	51b	

B. LORSQUE LES DÉPENSES PORTÉES LIGNE 39a SONT SUPÉRIEURES À 100 000 000 €

DÉTERMINATION DU CRÉDIT D'IMPÔT POUR LES DÉPENSES DE RECHERCHE		
Montant net total des dépenses de recherche limité à 100 000 000 € *(montant indiqué ligne 31a dans la limite de 100 000 000 €)*	52a	
Dont montant net total des dépenses de recherche exposées dans des exploitations situées dans un département d'outre–mer (report de la ligne 31b dans la limite de 100 000 000 €)	52b	
Montant du crédit d'impôt relatif aux dépenses de recherche *[(l. 52a – l. 52b) x 30 % + l. 52b x 50%]*[8]	53	
Indiquer la part des dépenses de recherche supérieure à 100 000 000 € *(ligne 31a – 100 000 000 €)*	54	
Puis déterminer le montant du crédit d'impôt relatif à la fraction supérieure à 100 000 000 € *(ligne 54 x 5%)*	55	
Montant total du crédit d'impôt *(ligne 53 + ligne 55)*	56	
Quote–part de crédit d'impôt résultant de la participation de l'entreprise dans des sociétés de personnes ou groupements assimilés *(reporter le montant indiqué ligne 87a)*	57	
Montant du crédit d'impôt pour les dépenses de recherche *(ligne 56 + ligne 57)*	58a	
Dont montant du crédit d'impôt pour dépenses de recherche situées dans un département d'outre–mer	58b	

DÉTERMINATION DU CRÉDIT D'IMPÔT POUR LES DÉPENSES DE COLLECTION		
Montant net total des dépenses de collection (report du montant porté ligne 38a)	59a	
Dont montant net total des dépenses de collection exposées dans des exploitations situées dans un DOM (report de la ligne 38b)	59b	
Plafond disponible *(100 000 000 € – ligne 52a)*	60	
Crédit d'impôt pour dépenses de collection exposées par l'entreprise *[(Dépenses portées ligne 59a dans la limite de la ligne 60 – Dépenses portées ligne 59 b dans la limite de la ligne 60) x 30 % + (Dépenses portées ligne 59b dans la limite de la ligne 60) x 50 %]* [8]	61	
Lorsque la part des dépenses de collection excède le plafond disponible *[(ligne 59a – ligne 60)>0] le crédit d'impôt est égal à [(ligne 59a – ligne 60) x 5 %]*	62	

[8] Ce taux est de 50 % pour les dépenses exposées à compter du 1er janvier 2015 dans des exploitations situées dans un département d'outre–mer

Cegid Group

Copie certifiée conforme
SL / 16/06/2020 12:15:11
N° de dépôt - 2020/5004 / 793108564

Quote–part de crédit d'impôt résultant de la participation de l'entreprise dans des sociétés de personnes ou groupements assimilés *(reporter le montant indiqué ligne 87b)*	64	
Montant du crédit d'impôt avant plafonnement des aides *(ligne 63 + ligne 64)*	65	
Montant des aides *de minimis* accordées à l'entreprise dans les conditions du règlement (UE) n° 1407/2013 de la Commission, du 18 décembre 2013, relatif à l'application des articles 107 et 108 du traité sur le fonctionnement de l'Union européenne aux aides de minimis	66	
Montant cumulé *(ligne 65 + ligne 66)*	67	
Montant du crédit d'impôt pour dépenses de collection après plafonnement : *Si le montant ligne 66 est égal à 200 000 € , reporter zéro ligne 68a* *Si le montant ligne 67 est inférieur à 200 000 € , reporter à la ligne 68a le montant déterminé ligne 65* *Si le montant ligne 67 est supérieur à 200 000 € , le montant à reporter ligne 68a est égal à (200 000 € – montant ligne 66)*	68a	0
Dont montant du crédit d'impôt pour dépenses de collection situées dans un DOM	68b	

Montant total du crédit d'impôt au titre des dépenses de recherche et de collection *(ligne 58a + ligne 68a)*	69a	
Dont montant du crédit d'impôt pour dépenses de recherche et de collection situées dans un DOM *(ligne 58b + ligne 68b)*	69b	

IV - CALCUL DU CRÉDIT D'IMPÔT AU TITRE DES DÉPENSES D'INNOVATION ENGAGÉES PAR LES PME AU SENS COMMUNAUTAIRE

DÉTERMINATION DU CRÉDIT D'IMPÔT		**ANNÉE CIVILE 20**
Dotations aux amortissements des immobilisations affectées aux opérations de conception de prototypes ou installations pilotes de nouveaux produits	70	
Dépenses de personnel affecté à la réalisation d'opérations de conception de prototypes ou installations pilotes de nouveaux produits	71	
Autres dépenses de fonctionnement *[(ligne 70 x 75 %) + (ligne 71 x 50 %)]*	72	
Dotations aux amortissements, frais de prise et de maintenance de brevets et de certificats d'obtention végétale, frais de dépôt de dessins et modèles	73	
Frais de défense des brevets, certificats d'obtention végétale, dessins et modèles	74	
Opérations confiées à des entreprises ou bureaux d'études et d'ingénierie agréés	75	
Montant total des dépenses d'innovation réalisées par l'entreprise *(ligne 70 + ligne 71 + ligne 72 + ligne 73 + ligne 74 + ligne 75)*	76	
Total des dépenses d'innovation après plafonnement *(ligne 76 dans la limite de 400 000 €)*	77	
Montant des subventions publiques remboursables ou non [9]	78	
Pour les sous–traitants, montant des sommes encaissées au titre des travaux d'innovation qui leur ont été confiées	79	
Montant des dépenses exposées auprès de tiers au titre de prestations de conseil pour l'octroi du bénéfice du crédit d'impôt [10]	80	
Montant des remboursements de subventions publiques [11]	81	
Montant net des dépenses d'innovation *(ligne 77 – ligne 78 – ligne 79 – ligne 80 + ligne 81)*	82a	
Dont montant net des dépenses d'innovation exposées dans des exploitations situées dans un département d'outre–mer	82b	
Montant total du crédit d'impôt [(ligne 82a – ligne 82b)) x 20 % + ligne 82b x 40%] [12]	83	
Quote–part de crédit d'impôt résultant de la participation de l'entreprise dans des sociétés de personnes ou groupements assimilés *(reporter le montant indiqué ligne 87c)*	84	
Montant du crédit d'impôt au titre des dépenses d'innovation *(ligne 83 + ligne 84)*	85a	
Dont montant du crédit d'impôt pour dépenses d'innovation situées dans un DOM	85b	

Montant total du crédit d'impôt au titre des dépenses de recherche, de collection et d'innovation (ligne 51a ou 69a + ligne 85a)	86a	1 581 821
Dont montant du crédit d'impôt pour dépenses de recherche, de collection et d'innovation situées dans un DOM (ligne 51b ou 69b + ligne 85b)	86b	

9 Les subventions publiques, remboursables ou non, doivent être déduites de la base de calcul du crédit d'impôt calculé au titre de l'année ou d
au cours de laquelle ou desquelles les dépenses éligibles, que ces avances ou subventions ont vocation à couvrir, sont exposées, conformément
l'article 244 quater B du CGI. (BOI–BIC–RICI–10–10–30–20 § 10).

10 Le montant des dépenses à déduire correspond soit au montant total des rémunérations allouées en contrepartie de ces prestatio
proportionnellement au montant du crédit d'impôt obtenu par l'entreprise, soit le montant des dépenses exposées autres que les rému
proportionnelles excédant 15 000 € hors taxes ou 5 % du montant des dépenses éligibles au crédit d'impôt minoré des subventions publiques (cf. notice

11 Le montant des remboursements de subventions publiques doit être multiplié par le rapport existant entre le taux du crédit d'impôt de l'ann
subvention remboursable a été déduite et le taux du crédit d'impôt de l'année où elle est remboursée partiellement ou totalement.

12 Ce taux est de 40% pour les dépenses exposées à compter du 1er janvier 2015 dans des exploitations situées dans un département d'outre–mer.

Cegid Group

Copie certifiée conforme
SL / 16/06/2020 12:15:11
N° de dépôt - 2020/5004 / 793108564

SOCIÉTÉS DE PERSONNES OU GROUPEMENTS ASSIMILÉS

Nom et adresse des sociétés de personnes ou groupements assimilés et n° SIREN (pour les entreprises)	% de droits détenus dans la société	Quote–part du crédit d'impôt					
		Pour dépenses de recherche		Pour dépenses de collection		Pour dépe d'innovat	
TOTAL		87a		87b		87c	

VI - CADRE À SERVIR POUR LA RÉPARTITION DU CRÉDIT D'IMPÔT ENTRE LES ASSOCIÉS MEMBRES DE SOCIÉTÉS PERSONNES OU GROUPEMENTS ASSIMILÉS

Nom et adresse des associés membres de sociétés de personnes et n° SIREN (pour les entreprises)	% de droits détenus dans la société	Quote–part du crédit d'impôt					
		Pour dépenses de recherche		Pour dépenses de collection		Pour dépe d'innovat	
SAS Technicolor Delivery Technologies 8, Rue du Renard 75004 Paris FRA 390546059	99.90	1 580 239					
SA SOFIA SA 8, Rue du Renard 75004 Paris FRA 785610932	0.10	1 582					
TOTAL		88a	1 581 821	88b		88c	

VII - UTILISATION DE LA CRÉANCE[13]

VII–1. Entreprises à l'impôt sur les sociétés :

reporter le montant du crédit d'impôt déterminé ligne 86a sur le relevé de solde n° 2572–SD et les montants déterminés lignes 86a et 8 déclaration des réductions et crédits d'impôt n° 2069–RCI–SD

VII–2. Entreprises à l'impôt sur le revenu :

reporter le montant du crédit d'impôt déterminé ligne 86a sur la déclaration de revenus n° 2042–C–PRO et les montants déterminés li et 86b sur la déclaration des réductions et crédits d'impôt n° 2069–RCI–SD

VII–3 Mobilisation de créance auprès d'un établissement de crédit

Montant des créances dont la mobilisation est demandée	89	

Les demandes de remboursement immédiat ou à l'issue de la période d'imputation du crédit d'impôt non imputé sur l'impôt sur les so sont formulées sur l'imprimé n°2573-SD par voie dématérialisée (procédure EDI ou EFI) ou sur l'imprimé n°2573-SD disponible sur le fiscal www.impots.gouv.fr.

[13] S'agissant des sociétés relevant du régime de groupe prévu à l'article 223 A du CGI, la société mère joint les déclarations spéciales des sociétés du groupe y compris sa propre déclaration au relevé de solde 2572 relatif au résultat d'ensemble. Le crédit d'impôt de chaque société du groupe est porté sur la déclaration n°2058–CG.

Cegid Group

Copie certifiée conforme
SL / 16/06/2020 12:15:11
N° de dépôt - 2020/5004 / 793108564

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

CRÉDIT D'IMPÔT EN FAVEUR DE LA RECHERCHE - ETAT ANNEXE

Désignation, adresse, siren de la société membre de groupe ou de la société tête de groupe pour lequel le formulaire est déposé	
Adresse du principal établissement 975 avenue des Champs Blancs CS 17616 35570 CESSON- SEVIGNE CEDEX	Ancienne adresse en cas de changement

Exercice ouvert le	01/01/2019		et clos le	31/12/2019	
Activités	A5	Code NACE		SIREN	

I – Obligations déclaratives pour les entreprises dont le montant des dépenses de recherche exposées en 2019 et éligibles au crédit d'impôt, au se l'article 244 quater B du code général des impôts, est supérieur à 10 millions d'euros et n'excédant pas 100 millions d'euros doivent renseigner le tableau suivant :

Part de titulaires d'un doctorat financés par ces dépenses ou recrutés sur leur base	Nombre d'équivalents temps plein correspondant	Rémunération moyenne de ces titulaires d'u

II – Les entreprises dont le montant des dépenses de recherche exposées en au titre de l'année déclarée et éligibles au crédit d'impôt, au sens de l 244 quater B du code général des impôts, est supérieur à 100 millions d'euros doivent renseigner les tableaux suivants

A. Présentation générale du(des) projet(s) de R&D en cours en N et pour lesquels les entreprises ont bénéficié du CIR au titre de N–1

Décrire succinctement le(les) opération(s) de R&D en cours à la date de dépôt de l'état, et pour lesquels les entreprises ont bénéficié du CIR au titre d le calendrier des différentes étapes de l'(des) opération(s) :

B. Travaux de R&D en cours en 2020 , et pour lesquels les entreprises ont bénéficié du CIR au titre de 2019 , et ressources associées

1. Décrire la nature des opérations de recherche en cours en 2020 à la date de dépôt de l'état et pour lesquelles les entreprises ont bénéficié du CIR au 2019

2. Préciser les ressources matérielles et humaines associées (y compris les dépenses de sous–traitance).

	Opération	Personnel affecté à chaque opération		Titulaires d'un doctorat financées par les dépenses de rech recrutés sur leur base		
		Nombre	Qualification	Part des titulaires d'un doctorat	Nombre d'équivalents temps plein correspondants	Rému mo
1						
2						
3						
4						
5						

	Personnel affecté à chaque opération Affectation à temps plein ou à temps partiel aux travaux de recherche	Opérations de recherche confiées à des organismes mentionnés aux d et d bis du II de l'article 244 quater B du CGI Nature	Opérations de recherche confiées à des organismes mentionnés aux d et d bis du II de l'article 244 quater B du CGI Montant prévu au contrat (le cas échéant)	Préciser les ressources matérielles et humaines associées compris les dépenses de sous-traitance) : Immobilisations affectées à chaque opération Nature	Affectation totale ou aux opérations de re
1					
2					
3					
4					
5					

Cegid Group

Copie certifiée conforme
SL / 16/06/2020 12:15:11
N° de dépôt - 2020/5004 / 793108564

	Lieu d'exécution de chaque opération (mentionner les coordonnées précises, si différentes du siège)
1	
2	
3	
4	
5	

	D. Localisation des travaux de R&D confiés à des tiers	
	Noms et adresses des organismes auxquels la réalisation des opérations de recherche est confiée	Indiquer s'il exis un lien de dépe
1		
2		
3		
4		
5		

Cegid Group

Copie certifiée conforme
SL / 16/06/2020 12:15:11
N° de dépôt - 2020/5004 / 793108564

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

Dépenses au titre

CRÉDIT D'IMPÔT EN FAVEUR DE LA RECHERCHE - ETAT ANNEXE

Désignation, adresse, siren de la société membre de groupe ou de la société tête de groupe pour lequel le formulaire est déposé	
Adresse du principal établissement 975 avenue des Champs Blancs CS 17616 35570 CESSON- SEVIGNE CEDEX	Ancienne adresse en cas de changement

Exercice ouvert le	01/01/2019		et clos le	31/12/2019	
Activités	A5	Code NACE		SIREN	

Remplir le tableau ci–dessous en indiquant, opérateur par opérateur (organisme de recherche public ou privé a
société a confié des opérations de recherche), les informations suivantes :
(* : Cochez la case correspondante).

LISTE DES OPERATEURS			DISPOSITIF*		SOUS-TRAITA
SIREN	Dénomination	Adresse	CIR	CII	Montant des dépe sous-traitance co l'organism
339744849	SAS IPSIS	35510 CESSON SEVIGNE	X		38
333455400	SAS APSIDE TECHNOLOGIE	92100 BOULOGNE BILLANCOURT	X		5
	TDT BELGIUM	2650 EDEGEM	X		591

Cegid Group

Copie certifiée conforme
SL / 16/06/2020 12:15:11
N° de dépôt - 2020/5004 / 793108564

du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : SNC TECHNICOLOR CONNECTED HOME RENNES — Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois*

Adresse de l'entreprise : 975 avenue des Champs Blancs 35570 CESSON- SEVIGNE CEDEX — Durée de l'exercice précédent*

Numéro SIRET* : 7 9 3 1 0 8 5 6 4 0 0 0 2 2 — Néant

Exercice N : 31/12/

				Brut 1		Amortissements, provisions 2	Net 3
		Capital souscrit non appelé (I)	AA				
ACTIF IMMOBILISÉ*	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Frais d'établissement *	AB		AC		
		Frais de développement *	CX		CQ		
		Concessions, brevets et droits similaires	AF		AG		
		Fonds commercial (1)	AH	1 000	AI		1
		Autres immobilisations incorporelles	AJ	2 643 685	AK	2 330 342	313
		Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	AL		AM		
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	Terrains	AN		AO		
		Constructions	AP		AQ		
		Installations techniques, matériel et outillage industriels	AR	12 358 525	AS	10 976 814	1 381
		Autres immobilisations corporelles	AT	243 370	AU	149 581	93
		Immobilisations en cours	AV		AW		
		Avances et acomptes	AX		AY		
	IMMOBILISATIONS FINANCIERES (2)	Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence	CS		CT		
		Autres participations	CU		CV		
		Créances rattachées à des participations	BB		BC		
		Autres titres immobilisés	BD		BE		
		Prêts	BF		BG		
		Autres immobilisations financières*	BH	11 200	BI		11
		TOTAL (II)	BJ	15 257 781	BK	13 456 738	1 801
ACTIF CIRCULANT	STOCKS *	Matières premières, approvisionnements	BL		BM		
		En cours de production de biens	BN		BO		
		En cours de production de services	BP		BQ		
		Produits intermédiaires et finis	BR		BS		
		Marchandises	BT		BU		
		Avances et acomptes versés sur commandes	BV	100 694	BW		100
	CRÉANCES	Clients et comptes rattachés (3)*	BX	4 772 915	BY		4 772
		Autres créances (3)	BZ	13 232 863	CA		13 232
		Capital souscrit et appelé, non versé	CB		CC		
	DIVERS	Valeurs mobilières de placement (dont actions propres :)	CD		CE		
		Disponibilités	CF		CG		
Comptes de régularisation		Charges constatées d'avance (3)*	CH	732 509	CI		732
		TOTAL (III)	CJ	18 838 983	CK		18 838
		Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)	CW				
		Primes de remboursement des obligations (V)	CM				
		Ecarts de conversion actif* (VI)	CN				
		TOTAL GÉNÉRAL (I à VI)	CO	34 096 765	1A	13 456 738	20 640

Renvois : (1) Dont droit au bail : — (2) part à moins d'un an des immobilisations financières nettes : CP — (3) Part à plus d'un an CR 507

Clause de réserve de propriété :* Immobilisations : — Stocks : — Créances :

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Cegid Group

Copie certifiée conforme
SL / 16/06/2020 12:15:11
N° de dépôt - 2020/5004 / 793108564

du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : SNC TECHNICOLOR CONNECTED HOME RENNES — Néant

			Exercice
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé : 25 000)	DA	25
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...	DB	
	Ecarts de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence EK)	DC	
	Réserve légale (3)	DD	
	Réserves statutaires ou contractuelles	DE	
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours B1)	DF	
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants* EJ)	DG	
	Report à nouveau	DH	(2 751
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	DI	(722
	Subventions d'investissement	DJ	
	Provisions réglementées *	DK	
	TOTAL (I)	DL	(3 448
Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs	DM	
	Avances conditionnées	DN	
	TOTAL (II)	DO	
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques	DP	
	Provisions pour charges	DQ	8 513
	TOTAL (III)	DR	8 513
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles	DS	
	Autres emprunts obligataires	DT	
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)	DU	
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs EI)	DV	1 124
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	DW	
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	DX	4 545
	Dettes fiscales et sociales	DY	9 725
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	DZ	
	Autres dettes	EA	180
Compte régul.	Produits constatés d'avance (4)	EB	
	TOTAL (IV)	EC	15 575
	Ecarts de conversion passif* **(V)**	ED	
	TOTAL GÉNÉRAL (I à V)	EE	20 640

RENVOIS

(1)	Écart de réévaluation incorporé au capital	1B	
(2)	Dont : Réserve spéciale de réévaluation (1959)	1C	
	Dont : Ecart de réévaluation libre	1D	
	Dont : Réserve de réévaluation (1976)	1E	
(3)	Dont réserve spéciale des plus–values à long terme *	EF	
(4)	Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	EG	15 575
(5)	Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP	EH	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Cegid Group

Copie certifiée conforme
SL / 16/06/2020 12:15:11
N° de dépôt - 2020/5004 / 793108564

du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : SNC TECHNICOLOR CONNECTED HOME RENNES — Néant

			Exercice N					
			France		Exportations et livraisons intracommunautaires		Total	
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises*	FA		FB		FC		
	Production vendue : biens *	FD		FE		FF		
	Production vendue : services *	FG	39 360 057	FH	74 500	FI		39 434
	Chiffres d'affaires nets *	FJ	39 360 057	FK	74 500	FL		39 434
	Production stockée*					FM		
	Production immobilisée*					FN		
	Subventions d'exploitation					FO		
	Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges* (9)					FP		428
	Autres produits (1) (11)					FQ		90
	Total des produits d'exploitation (2) (I)					FR		39 954
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane)*					FS		
	Variation de stock (marchandises)*					FT		
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)*					FU		
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements)*					FV		
	Autres achats et charges externes (3) (6 bis)*					FW		12 326
	Impôts, taxes et versements assimilés*					FX		898
	Salaires et traitements*					FY		17 143
	Charges sociales (10)					FZ		8 879
	DOTATIONS D'EXPLOITATION — Sur immobilisations : – dotations aux amortissements*					GA		522
	DOTATIONS D'EXPLOITATION — Sur immobilisations : – dotations aux provisions*					GB		
	DOTATIONS D'EXPLOITATION — Sur actif circulant : dotations aux provisions*					GC		
	DOTATIONS D'EXPLOITATION — Pour risques et charges : dotations aux provisions					GD		1 036
	Autres charges (12)					GE		41
	Total des charges d'exploitation (4) (II)					GF		40 848
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)						GG		(894
opérations en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée* **(III)**					GH		
	Perte supportée ou bénéfice transféré* **(IV)**					GI		
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)					GJ		
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)					GK		
	Autres intérêts et produits assimilés (5)					GL		231
	Reprises sur provisions et transferts de charges					GM		
	Différences positives de change					GN		
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement					GO		
	Total des produits financiers (V)					GP		231
CHARGES FINANCIERES	Dotations financières aux amortissements et provisions*					GQ		
	Intérêts et charges assimilées (6)					GR		
	Différences négatives de change					GS		
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement					GT		
	Total des charges financières (VI)					GU		
2 - RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)						GV		231
3 - RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV + V - VI)						GW		(662

(RENVOIS : voir tableau n° 2053) * Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Cegid Group

Copie certifiée conforme
SL / 16/06/2020 12:15:11
N° de dépôt - 2020/5004 / 793108564

Désignation de l'entreprise

Néant

			Exercice
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Produits exceptionnels sur opérations de gestion	HA	(59
	Produits exceptionnels sur opérations en capital *	HB	
	Reprises sur provisions et transferts de charges	HC	
	Total des produits exceptionnels (7) (VII)	HD	(59
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 bis)	HE	
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital *	HF	
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions (6 ter)	HG	
	Total des charges exceptionnelles (7) (VIII)	HH	
4 - RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)		HI	(59
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise **(IX)**		HJ	
Impôts sur les bénéfices * **(X)**		HK	
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)		HL	40 126
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)		HM	40 849
5 - BÉNÉFICE OU PERTE (Total des produits - total des charges)		HN	(722

RENVOIS

(1)	Dont produits nets partiels sur opérations à long terme	HO	
(2) Dont	produits de locations immobilières	HY	
	produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci–dessous)	1G	
(3) Dont	– Crédit–bail mobilier *	HP	
	– Crédit–bail immobilier	HQ	
(4)	Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci–dessous)	1H	
(5)	Dont produits concernant les entreprises liées	1J	231
(6)	Dont intérêts concernant les entreprises liées	1K	
(6bis)	Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art.238 bis du C.G.I.)	HX	
(6ter)	Dont amortissements des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)	RC	
	Dont amortissements exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)	RD	
(9)	Dont transferts de charges	A1	
(10)	Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13)	A2	
	(Dont montant des cotisations sociales obligatoires hors CSG–CRDS) **A5**		
(11)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)	A3	
(12)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)	A4	

(13) Dont primes et cotisations complémentaires personnelles : facultatives **A6** | obligatoires **A9**

Dont cotisations facultatives Madelin **A7** | Dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite **A8**

(7) Détail des produits et charges exceptionnels (Si le nombre de lignes est insuffisant, reproduire le cadre (7) et le joindre en annexe) :

	Exercice N Charges exceptionnelles	Exercice N Produits excep
Pénalités, amendes fiscales et pénales	150	
Extourne de refacturation de frais de restructuring		(5

(8) Détail des produits et charges sur exercices antérieurs :

	Exercice N Charges antérieures	Exercice N Produits anté

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Cegid Group

Copie certifiée conforme
SL / 16/06/2020 12:15:11
N° de dépôt - 2020/5004 / 793108564

Désignation de l'entreprise SNC TECHNICOLOR CONNECTED HOME RENNES — Néant

(Ne pas reporter le montant des centimes)*

CADRE A — IMMOBILISATIONS		Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice (1)		Augmentations — Consécutives à une réévaluation pratiquée au cours de l'exercice ou résultant d'une mise en équivalence (2)		Augmentations — Acquisitions, créatio et virements de pos (3)	
INCORP.	Frais d'établissement et de développement — TOTAL I	CZ		D8		D9	
	Autres postes d'immobilisations incorporelles — TOTAL II	KD	2 535 062	KE		KF	214
CORPORELLES	Terrains	KG		KH		KI	
	Constructions — Sur sol propre (Dont Composants L9)	KJ		KK		KL	
	Constructions — Sur sol d'autrui (Dont Composants M1)	KM		KN		KO	
	Installations générales, agencements et aménagements des constructions * (Dont Composants M2)	KP		KQ		KR	
	Installations techniques, matériel et outillage industriels (Dont Composants M3)	KS	12 288 108	KT		KU	185
	Autres immobilisations corporelles — Installations générales, agencements, aménagements divers *	KV	60 562	KW		KX	15
	Autres immobilisations corporelles — Matériel de transport*	KY		KZ		LA	
	Autres immobilisations corporelles — Matériel de bureau et mobilier informatique	LB	167 044	LC		LD	
	Autres immobilisations corporelles — Emballages récupérables et divers *	LE		LF		LG	
	Immobilisations corporelles en cours	LH	99 417	LI		LJ	121
	Avances et acomptes	LK		LL		LM	
	TOTAL III	LN	12 615 133	LO		LP	322
FINANCIÈRES	Participations évaluées par mise en équivalence	8G		8M		8T	
	Autres participations	8U		8V		8W	
	Autres titres immobilisés	1P		1R		1S	
	Prêts et autres immobilisations financières	1T	11 200	1U		1V	
	TOTAL IV	LQ	11 200	LR		LS	
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)		ØG	15 161 395	ØH		ØJ	537

CADRE B — IMMOBILISATIONS		Diminutions — par virement de poste à poste (1)		Diminutions — par cessions à des tiers ou mises hors service ou résultant d'une mise en équivalence (2)		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice (3)		Réévaluation légale * ou par mise en équiva — Valeur d'origine des i lisations en fin d'ex (4)	
INCORP.	Frais d'établissement et de développement — TOTAL I	IN		CØ		DØ		D7	
	Autres postes d'immobilisations incorporelles — TOTAL II	IO	104 526	LV		LW	2 644 685	1X	
CORPORELLES	Terrains	IP		LX		LY		LZ	
	Constructions — Sur sol propre	IQ		MA		MB		MC	
	Constructions — Sur sol d'autrui	IR		MD		ME		MF	
	Constructions — Inst. gales, agencts et am. des constructions	IS		MG		MH		MI	
	Installations techniques, matériel et outillage industriels	IT		MJ	114 965	MK	12 358 525	ML	
	Autres immobilisations corporelles — Inst. gales., agencts, aménagements divers	IU		MM		MN	76 325	MO	
	Autres immobilisations corporelles — Matériel de transport	IV		MP		MQ		MR	
	Autres immobilisations corporelles — Matériel de bureau et informatique, mobilier	IW		MS		MT	167 044	MU	
	Autres immobilisations corporelles — Emballages récupérables et divers *	IX		MV		MW		MX	
	Immobilisations corporelles en cours	MY	221 143	MZ		NA		NB	
	Avances et acomptes	NC		ND		NE		NF	
	TOTAL III	IY	221 143	NG	114 965	NH	12 601 896	NI	
FINANCIÈRES	Participations évaluées par mise en équivalence	IZ		ØU		M7		ØW	
	Autres participations	IØ		ØX		ØY		ØZ	
	Autres titres immobilisés	I1		2B		2C		2D	
	Prêts et autres immobilisations financières	I2		2E		2F	11 200	2G	
	TOTAL IV	I3		NJ		NK	11 200	2H	
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)		I4	325 670	ØK	114 965	ØL	15 257 781	ØM	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Cegid Group

Copie certifiée conforme
SL / 16/06/2020 12:15:11
N° de dépôt - 2020/5004 / 793108564

du Code général des impôts)

Exercice N clos le : 31/12/20

Les entreprises ayant pratiqué la **réévaluation légale** de leurs **immobilisations amortissables** (art. 238 bis J du CGI) doivent joindre ce tableau à leur déclaration jusqu'à (et y compris) l'exercice au cours duquel la provision spéciale (col. 6) devient nulle.

Désignation de l'entreprise : SNC TECHNICOLOR CONNECTED HOME RENNES

Néant

CADRE A	Détermination du montant des écarts (col. 1 – col. 2) (1)		Utilisation de la marge supplémentaire d'amortissement			Monta provision la fin de [(col. 1 – col.
			Au cours de l'exercice		Montant cumulé à la fin de l'exercice (4)	
	Augmentation du montant brut des immobilisations	Augmentation du montant des amortissements	Montant des suppléments d'amortissement (2)	Fraction résiduelle correspondant aux éléments cédés (3)		
	1	2	3	4	5	
1 Concessions, brevets et droits similaires						
2 Fonds commercial						
3 Terrains						
4 Constructions						
5 Installations techniques mat. et out. industriels						
6 Autres immobilisations corporelles						
7 Immobilisations en cours						
8 Participations						
9 Autres titres immobilisés						
10 TOTAUX						

(1) Les augmentations du montant brut et des amortissements à inscrire respectivement aux colonnes 1 et 2 sont celles qui ont été apportées au montant des immobilisa– tions amortissables réévaluées dans les conditions définies à l'article 238 bis j du code général des impôts et figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice. Le montant des écarts est obtenu en soustrayant des montants portés colonne 1, ceux portés colonne 2.

(2) Porter dans cette colonne le supplément de dotation de l'exercice aux comptes d'amortissement (compte de résultat) consécutif à la réévaluation.

(3) Cette colonne ne concerne que les immobilisations réévaluées cédées au cours de l'exercice. Il convient d'y reporter, l'année de la cession de l'élément, le solde non utilisé de la marge supplémentaire d'amortissement.

(4) Ce montant comprend :
a) le montant total des sommes portées aux colonnes 3 et 4 ;
b) le montant cumulé à la fin de l'exercice précédent, dans la mesure où ce montant correspond à des éléments figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice.

(5) Le montant total de la provision spéciale en fin d'exercice est à reporter au passif du bilan (tableau n° 2051) à la ligne «Provisions réglementées».

CADRE B
DÉFICITS REPORTABLES AU 31 DÉCEMBRE 1976 IMPUTÉS SUR LA PROVISION SPÉCIALE AU POINT DE VUE FISCAL

1 — FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPÉCIALE AU DÉBUT DE L'EXERCICE

2 — FRACTION RATTACHÉE AU RÉSULTAT DE L'EXERCICE..... –

3 — FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPÉCIALE EN FIN D'EXERCICE..... =

Le cadre B est servi par les seules entreprises qui ont imputé leurs déficits fiscalement reportables au 31 décembre sur la provision spéciale.

II est rappelé que cette imputation est purement fiscale et ne modifie pas les montants de la provision spéciale figurant au bilan : de même, les entreprises en cause continuent à réintégrer chaque année dans leur résultat comptable le supplément d'amortissement consécutif à la réévaluation.

Ligne 2, inscrire la partie de ce déficit incluse chaque année dans les montants portés aux colonnes 3 et 4 du cadre A. Cette partie est obtenue en multipliant les montants porté aux colonnes 3 et 4 par une fraction dont les éléments sont fixés au moment de l'imputation, le numérateur étant le montant du déficit imputé et le dénominateur celui de la pr

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Cegid Group

Copie certifiée conforme
SL / 16/06/2020 12:15:11
N° de dépôt - 2020/5004 / 793108564

Désignation de l'entreprise SNC TECHNICOLOR CONNECTED HOME RENNES — Néan

CADRE A — SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE DES AMORTISSEMENTS TECHNIQUES (OU VENANT EN DIMINUTION DE L'ACTIF) *

IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES		Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amort à la fin de l'exe	
Frais d'établissement et de développement **TOTAL I**		CY		EL		EM		EN	
Autres immobilisations incorporelles **TOTAL II**		PE	2 252 903	PF	77 438	PG		PH	2 330
Terrains		PI		PJ		PK		PL	
Constructions	Sur sol propre	PM		PN		PO		PQ	
	Sur sol d'autrui	PR		PS		PT		PU	
	Inst. générales, agencements, aménagements des constructions	PV		PW		PX		PY	
Installations techniques, matériel et outillage industriels		PZ	10 667 323	QA	424 456	QB	114 964	QC	10 976
Autres immobilisations corporelles	Inst. générales., agencements, aménagements divers	QD	53 123	QE	5 084	QF		QG	58
	Matériel de transport	QH		QI		QJ		QK	
	Matériel de bureau et informatique, mobilier	QL	75 412	QM	15 961	QN		QO	91
	Emballages récupérables et divers	QP		QR		QS		QT	
TOTAL III		QU	10 795 859	QV	445 501	QW	114 964	QX	11 126
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III)		ØN	13 048 763	ØP	522 939	ØQ	114 964	ØR	13 456

CADRE B — VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES

Immobilisations amortissables		DOTATIONS Colonne 1 Différentiel de durée et autres		DOTATIONS Colonne 2 Mode dégressif		DOTATIONS Colonne 3 Amortissement fiscal exceptionnel		REPRISES Colonne 4 Différentiel de durée et autres		REPRISES Colonne 5 Mode dégressif		REPRISES Colonne 6 Amortissement fiscal exceptionnel		Mouveme amortiss à la fin de
Frais établissements **TOTAL I**		M9		N1		N2		N3		N4		N5		N6
Autres immob. incor–porelles **TOTAL II**		N7		N8		P6		P7		P8		P9		Q1
Terrains		Q2		Q3		Q4		Q5		Q6		Q7		Q8
Constructions	Sur sol propre	Q9		R1		R2		R3		R4		R5		R6
	Sur sol d'autrui	R7		R8		R9		S1		S2		S3		S4
	Ins. gales, agenc et am. des const.	S5		S6		S7		S8		S9		T1		T2
Inst. techniques mat. et outillage		T3		T4		T5		T6		T7		T8		T9
Autres immobilisations corporelles	Inst. gales, agenc am. divers	U1		U2		U3		U4		U5		U6		U7
	Matériel de transport	U8		U9		V1		V2		V3		V4		V5
	Mat. bureau et inform. mobilier	V6		V7		V8		V9		W1		W2		W3
	Emballages récup. et divers	W4		W5		W6		W7		W8		W9		X1
TOTAL III		X2		X3		X4		X5		X6		X7		X8
Frais d'acquisition de titres de participation **TOTAL IV**		NL						NM						NO
Total général (I+II+III+IV)		NP		NQ		NR		NS		NT		NU		NV
Total général non ventilé (NP+NQ+NR)	NW		**Total général non ventilé (NS+NT+NU)**	NY		**Total général non ventilé (NW-NY)**	NZ							

CADRE C

MOUVEMENTS DE L'EXERCICE AFFECTANT LES CHARGES RÉPARTIES SUR PLUSIEURS EXERCICES*	Montant net au début de l'exercice	Augmentations	Dotations de l'exercice aux amortissements		Montant net à de l'exerci	
Frais d'émission d'emprunt à étaler			Z9		Z8	
Primes de remboursement des obligations			SP		SR	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Cegid Group

Copie certifiée conforme
SL / 16/06/2020 12:15:11
N° de dépôt - 2020/5004 / 793108564

du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise SNC TECHNICOLOR CONNECTED HOME RENNES

Néan

	Nature des provisions		Montant au début de l'exercice 1		AUGMENTATIONS : Dotations de l'exercice 2		DIMINUTIONS : Reprises de l'exercice 3		Montant à la fin de l'ex 4
Provisions réglementées	Provisions pour reconstitution des gisements miniers et pétroliers *	3T		TA		TB		TC	
	Provisions pour investissement (art. 237 bis A–II) *	3U		TD		TE		TF	
	Provisions pour hausse des prix (1) *	3V		TG		TH		TI	
	Amortissements dérogatoires	3X		TM		TN		TO	
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	D3		D4		D5		D6	
	Provisions pour prêts d'installation (art. 39 quinquies H du CGI)	IJ		IK		IL		IM	
	Autres provisions réglementées (1)	3Y		TP		TQ		TR	
Provisions pour risques et charges	**TOTAL I**	3Z		TS		TT		TU	
	Provisions pour litiges	4A		4B		4C		4D	
	Provisions pour garanties données aux clients	4E		4F		4G		4H	
	Provisions pour pertes sur marchés à terme	4J		4K		4L		4M	
	Provisions pour amendes et pénalités	4N		4P		4R		4S	
	Provisions pour pertes de change	4T		4U		4V		4W	
	Provisions pour pensions et obligations similaires	4X	7 951 190	4Y	1 036 324	4Z	473 684	5A	8 513
	Provisions pour impôts (1)	5B		5C		5D		5E	
	Provisions pour renouvellement des immobilisations *	5F		5H		5J		5K	
	Provisions pour gros entretien et grandes révisions	EO		EP		EQ		ER	
	Provisions pour charges sociales et fiscales sur congés à payer *	5R		5S		5T		5U	
	Autres provisions pour risques et charges (1)	5V		5W		5X		5Y	
	TOTAL II	5Z	7 951 190	TV	1 036 324	TW	473 684	TX	8 513
Provisions pour dépréciation	sur immobilisations – incorporelles	6A		6B		6C		6D	
	sur immobilisations – corporelles	6E		6F		6G		6H	
	sur immobilisations – titres mis en équivalence	Ø2		Ø3		Ø4		Ø5	
	sur immobilisations – titres de participation	9U		9V		9W		9X	
	sur immobilisations – autres immobilisations financières (1)*	Ø6		Ø7		Ø8		Ø9	
	Sur stocks et en cours	6N		6P		6R		6S	
	Sur comptes clients	6T		6U		6V		6W	
	Autres provisions pour dépréciation (1) *	6X		6Y		6Z		7A	
	TOTAL III	7B		TY		TZ		UA	
	TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III)	7C	7 951 190	UB	1 036 324	UC	473 684	UD	8 513
	Dont dotations et reprises – d'exploitation			UE	1 036 324	UF	428 862		
	Dont dotations et reprises – financières			UG		UH			
	Dont dotations et reprises – exceptionnelles			UJ		UK			

Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculé selon les règles prévues à l'article 39–1–5e du C.G.I 10

(1) à détailler sur feuillet séparé selon l'année de constitution de la provision ou selon l'objet de la provision.

NOTA : Les charges à payer ne doivent pas être mentionnées sur ce tableau mais être ventilées sur l'état détaillé des charges à payer dont la production est prévue par l'article 38 II de l'annexe III au CGI.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Cegid Group

Copie certifiée conforme
SL / 16/06/2020 12:15:11
N° de dépôt - 2020/5004 / 793108564

du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : SNC TECHNICOLOR CONNECTED HOME RENNES | Néan

CADRE A — ÉTAT DES CRÉANCES

			Montant brut 1		A 1 an au plus 2		A plus d'un 3
DE L'ACTIF IMMOBILISÉ	Créances rattachées à des participations	UL		UM		UN	
	Prêts (1) (2)	UP		UR		US	
	Autres immobilisations financières	UT	11 200	UV		UW	11
DE L'ACTIF CIRCULANT	Clients douteux ou litigieux	VA					
	Autres créances clients	UX	4 772 915		4 772 915		
	Créance représentative de titres prêtés ou remis en garantie * (Provision pour dépréciation antérieurement constituée* UO)	Z1					
	Personnel et comptes rattachés	UY	4 420		4 420		
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux	UZ					
	Etat et autres collectivités publiques — Impôts sur les bénéfices	VM					
	Etat et autres collectivités publiques — Taxe sur la valeur ajoutée	VB	82 420		82 420		
	Etat et autres collectivités publiques — Autres impôts, taxes et versements assimilés	VN					
	Etat et autres collectivités publiques — Divers	VP	202 000				202
	Groupe et associés (2)	VC	12 833 537		12 833 537		
	Débiteurs divers (dont créances relatives à des opérations de pension de titres)	VR	110 484		110 484		
Charges constatées d'avance		VS	732 509		427 448		305
TOTAUX		VT	18 749 489	VU	18 231 228	VV	518
RENVOIS (1) Montant des	– Prêts accordés en cours d'exercice	VD					
	– Remboursements obtenus en cours d'exercice	VE					
(2)	Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)	VF					

CADRE B — ÉTAT DES DETTES

			Montant brut 1		A 1 an au plus 2	A plus d'1 an et 5 ans au plus 3	A plus de 5 4
Emprunts obligataires convertibles (1)		7Y					
Autres emprunts obligataires (1)		7Z					
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (1)	à 1 an maximum à l'origine	VG					
	à plus d'1 an à l'origine	VH					
Emprunts et dettes financières divers (1) (2)		8A					
Fournisseurs et comptes rattachés		8B	4 545 785		4 545 785		
Personnel et comptes rattachés		8C	5 764 867		5 764 867		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux		8D	3 409 015		3 409 015		
État et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices	8E					
	Taxe sur la valeur ajoutée	VW	91 896		91 896		
	Obligations cautionnées	VX					
	Autres impôts, taxes et assimilés	VQ	459 459		459 459		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		8J					
Groupe et associés (2)		VI	1 124 006		1 124 006		
Autres dettes (dont dettes relatives à des opérations de pension de titres)		8K	180 000		180 000		
Dette représentative de titres empruntés ou remis en garantie *		Z2					
Produits constatés d'avance		8L					
TOTAUX		VY	15 575 031	VZ	15 575 031		
RENVOIS (1) Emprunts souscrits en cours d'exercice		VJ		(2) Montant des divers emprunts et dettes contractés auprès des associés personnes physiques		VL	
Emprunts remboursés en cours d'exercice		VK					

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 20

Cegid Group

Copie certifiée conforme
SL / 16/06/2020 12:15:11
N° de dépôt - 2020/5004 / 793108564

I. RÉINTÉGRATIONS — BÉNÉFICE COMPTABLE DE L'EXERCICE

Charges non admises en déduction du résultat fiscal	Rémunération du travail de l'exploitant ou des associés (entreprises à l'IR)						WA	
	Avantages personnels non déductibles* (sauf amortissements à porter ligne ci–dessous)	WD		Amortissements excédentaires (art. 39–4 du C.G.I.) et autres amortissements non déductibles	WE		WB	
	Autres charges et dépenses somptuaires (art. 39–4 du C.G.I.)	WF		Taxe sur les véhicules des sociétés (entreprises à l'IS)	WG		XE	
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit bail immobilier et de levée d'option	RA		(Part des loyers dispensée de réintégration (art. 239 sexies D)	RB	)		
	Provisions et charges à payer non déductibles (cf. tableau 2058–B, cadre III)	WI	893 403	Charges à payer liées à des états et territoires non coopératifs non déductibles (cf. 2067–BIS)	XX		XW	893
	Amendes et pénalités	WJ	150	Charges financières (art. 39–1–3° et 212 **bis**) *	XZ			
	Réintégrations prévues à l'article 155 du CGI*						XY	
	Impôt sur les sociétés (cf. page 9 de la notice 2032)						I7	
Quote–part	Bénéfices réalisés par une société de personnes ou un GIE	WL		Résultats bénéficiaires visés à l'article 209 B du CGI	L7		K7	
Régimes d'imposition particuliers et impositions différées	Moins-values nettes à long terme — imposées au taux de 15 % ou de 19 % (12,8 % pour les entreprises soumises à l'impôt sur le revenu)						I8	
	Moins-values nettes à long terme — imposées au taux de 0 %						ZN	
	Fraction imposable des plus-values réalisées au cours d'exercices antérieurs* — Plus–values nettes à court terme						WN	
	Fraction imposable des plus-values réalisées au cours d'exercices antérieurs* — Plus–values soumises au régime des fusions						WO	
	Écarts de valeurs liquidatives sur OPCVM* (entreprises à l'IS)						XR	
Réintégrations diverses à détailler sur feuillet séparé DONT *	Intérêts excédentaires (art. 39–1–3 et 212 du C.G.I.)	SU		Zones d'entreprises* (activité exonérée)	SW		WQ	
	Déficits étrangers antérieurement déduit par les PME (art. 209C)	SX		Quote–part de 12 % des plus–values à taux zéro	M8			
	Réintégration des charges affectées aux activités éligibles au régime de la taxation au tonnage						Y1	
	Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage						Y3	
						TOTAL I	WR	893

II. DÉDUCTIONS — PERTE COMPTABLE DE L'EXERCICE

							WS	722
	Quote–part dans les pertes subies par une société de personnes ou un G.I.E. *						WT	
	Provisions et charges à payer non déductibles, antérieurement taxées, et réintégrées dans les résultats comptables de l'exercice (cf. tableau 2058–B, cadre III)						WU	330
Régimes d'imposition particuliers et impositions différées	Plus-values nettes à long terme — imposées au taux de 15 % (12,8 % pour les entreprises soumises à l'impôt sur le revenu)						WV	
	Plus-values nettes à long terme — imposées au taux de 0 %						WH	
	Plus-values nettes à long terme — imposées au taux de 19%						WP	
	Plus-values nettes à long terme — imputées sur les moins–values nettes à long terme antérieures						WW	
	Plus-values nettes à long terme — imputées sur les déficits antérieurs						XB	
	Autres plus–values imposées au taux de 19 %						I6	
	Fraction des plus–values nettes à court terme de l'exercice dont l'imposition est différée*						WZ	
	Régime des sociétés mères et des filiales * Produit net des actions et parts d'intérêts : (Quote–part des frais et charges restant imposable à déduire des produits nets de participation	2A				)	XA	
	Produits de participations inéligibles au régime des sociétés mères déductibles à hauteur de 99 % (art. 223 B du CGI)						ZX	
Mesures d'incitation	Déduction autorisée au titre des investissements réalisés dans les collectivités d'Outre–mer*.						ZY	
	Majoration d'amortissement*						XD	
Abattement sur le bénéfice et exonérations*	Reprise d'entreprises en difficultés (44 *septies*)	K9		Entreprises nouvelles 44 *sexies*	L2		XF	
	Jeunes entreprises innovantes (44 *sexies* A)	L5		Pôle de compétitivité hors CICE (44 *undecies*)	L6			
	Zone de restructuration de la défense (44 *terdecies*)	PA		Société investissement immobilier cotée (art. 208C)	K3			
	Zone franche urbaine –TE (44 octies, octies A)	ØV		Bassin d'emploi à redynamiser (44 *duodecies*)	1F			
	Zone franche d'activités NG (44 *quaterdecies*)	XC		Bassin urbain à dynamiser (art 44 sexdecies)	PP			
	Zone de revitalisation rurale (art. 44 *quindecies*)	PC		Zone de développement prioritaire (art. 44 *septdecies*)	PB			
	Écarts de valeurs liquidatives sur OPCVM* (entreprises à l'IS)						XS	
Déductions diverses à détailler sur feuillet séparé	(Dont déduction exceptionnelle (art. 39*decies*)	X9		Dont déduction exceptionnelle simulateur de conduite	YH		XG	
	Dont déduction exceptionnelle pour investissement (art 39 *decies* A)	YA		Dont déduction exceptionnelle pour investissement (art 39 *decies* C)	YC	)		
	Dont déduction exceptionnelle pour investissement (art 39 *decies* B)	YB		Dont déduction exceptionnelle pour investissement (art 39 *decies* D)	YD			
				Créance dégagée par le report en arrière de déficit	ZI			
	Déduction des produits affectés aux activités éligibles au régime de la taxation au tonnage						Y2	
						TOTAL II	XH	1 052

III. RÉSULTAT FISCAL

Résultat fiscal avant imputation des déficits reportables :	bénéfice **(I moins II)**	XI		XJ 158
	déficit **(II moins I)**			
Déficit de l'exercice reporté en arrière (entreprises à l'IS)*		ZL		
Déficits antérieurs imputés sur les résultats de l'exercice (entreprises à l'IS)*				XL
RÉSULTAT FISCAL BÉNÉFICE (ligne XN) ou DÉFICIT reportable en avant (ligne XO)		XN		XO 158

Cegid Group

Copie certifiée conforme
SL / 16/06/2020 12:15:11
N° de dépôt - 2020/5004 / 793108564

et des capacités de déduction inemployées en report en application de l'article 212 bis du CGI

(À souscrire par les sociétés indépendantes non membres d'un groupe fiscal et par les sociétés membres d'un groupe fiscal pour la détermination de leur résultat comme si elles étaient imposées séparément)

SNC TECHNICOLOR CONNECTED HOME RENNES
793108564 BIC1

I – Montant de charges financières nettes non admises en déduction au titre de l'exercice

A – Règles de droit commun

Charges financières nettes de l'exercice	a	(2
EBITDA fiscal de l'exercice	b	1
Fraction de charges financières nettes non admises en déduction au titre de l'exercice (montant le plus faible entre a – 30%*b et a – 3 000 000 €)	c	

B – Clause de sauvegarde en faveur des entreprises membres d'un groupe consolidé

Ratio fonds propres/actifs de l'entreprise	d	
Ratio fonds propres/actifs du groupe consolidé	e	
Si (d) est supérieur ou égal à (e) : complément de déduction des charges financières nettes non admises en déduction au titre de l'exercice = 75% x (c)	f	

C – Règles applicables aux situations de sous–capitalisation

Fraction de charges financières nettes de l'exercice non admises en déduction au titre du premier plafond de sous–capitalisation, afférent aux dettes contractées auprès d'entreprises non liées ou auprès d'entreprises liées pour la part n'excédant pas une fois et demie les fonds propres.	g	
Fraction de charges financières nettes de l'exercice non admises en déduction au titre du second plafond de sous–capitalisation, afférent à la part des dettes contractées auprès d'entreprises liées excédant une fois et demie les fonds propres.	h	

II – Suivi des charges financières nettes non admises en déduction et des capacités de déduction inemployées en report

A – Suivi des charges financières nettes en report

Stock de charges financières nettes restant à imputer à l'ouverture de l'exercice (y compris le solde de la fraction d'intérêt mentionné au 6ème alinéa de l'article 212 du CGI, non imputé à la clôture du dernier exercice ouvert avant le 1er janvier 2019).	i	
Montant de charges financières nettes en report imputé au titre de l'exercice	j	
Fraction de charges financières nettes non admises en déduction au titre de l'exercice : (c) – (f) ou (g)+1/3 x (h)	k	
Stock de charges financières nettes restant à imputer à la clôture de l'exercice (i) – (j) + (k)	l	

B – Suivi des capacités de déduction inemployées en report

		Stock à l'ouverture de l'exercice	Capacités de déduction employées au titre de l'exercice (1)	Stock la clôt de l'exe
Capacités de déduction inemployées au titre de l'exercice N–5	m			
Capacités de déduction inemployées au titre de l'exercice N–4	n			
Capacités de déduction inemployées au titre de l'exercice N–3	o			
Capacités de déduction inemployées au titre de l'exercice N–2	p			
Capacités de déduction inemployées au titre de l'exercice N–1	q			
Capacités de déduction inemployées au titre de l'exercice N	r			3 0

(1) cette colonne peut être servie si (a) est supérieur à (c) – (f)

Cegid Group

Copie certifiée conforme
SL / 16/06/2020 12:15:11
N° de dépôt - 2020/5004 / 793108564

du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise SNC TECHNICOLOR CONNECTED HOME RENNES — Néan

I. SUIVI DES DÉFICITS

Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)	K4	
Déficits imputés (total lignes XB et XL du tableau 2058–A)	K5	
Déficits reportables (différence K4–K5)	K6	
Déficits de l'exercice (tableau 2058 A, ligne XO)	YJ	
Total des déficits restant à reporter (somme K6 + YJ)	YK	

II. INDEMNITÉS POUR CONGÉS À PAYER, CHARGES SOCIALES ET FISCALES CORRESPONDANTES

Montant déductible correspondant aux droits acquis par les salariés pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39–1. 1e bis Al. 1er du CGI, dotations de l'exercice	ZT	

III. PROVISIONS ET CHARGES À PAYER, NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT

(à détailler sur feuillet séparé)		Dotations de l'exercice		Reprises sur l'
Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes non déductibles pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39–1. 1e bis Al. 2 du CGI *	ZV		ZW	
Provisions pour risques et charges *				
Provision pour indemnités de départ à la retraite	8X	857 807	8Y	293
	8Z		9A	
	9B		9C	
Provisions pour dépréciation *				
	9D		9E	
	9F		9G	
	9H		9J	
Charges à payer				
Contribution Sociale de Solidarité	9K	33 004	9L	33
Provision pour primes de précarité CDD	9M	2 592	9N	2
	9P		9R	
	9S		9T	
TOTAUX (YN = ZV à 9S) et (YO = ZW à 9T) à reporter au tableau 2058-A :	YN	893 403	YO	330
		ligne WI		ligne WU

CONSÉQUENCES DE LA MÉTHODE PAR COMPOSANTS (art. 237 *septies* du CGI)

Montant de la réintégration ou de la déduction	Montant au début de l'exercice	Imputations	Montant net à fin de l'exercic
	L1		

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.
(1) Cette case correspond au montant porté sur la ligne YK du tableau 2058 B déposé au titre de l'exercice précédent.

Cegid Group

Copie certifiée conforme
SL / 16/06/2020 12:15:11
N° de dépôt - 2020/5004 / 793108564

du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise SNC TECHNICOLOR CONNECTED HOME RENNES — Néan

ORIGINES

Report à nouveau figurant au bilan de l'exercice antérieur à celui pour lequel la déclaration est établie	ØC	
Résultat de l'exercice précédant celui pour lequel la déclaration est établie	ØD	
Prélèvements sur les réserves	ØE	
TOTAL I	ØF	

AFFECTATIONS

Affectations aux réserves — Réserve légale	ZB	
Affectations aux réserves — Autres réserves	ZD	
Dividendes	ZE	
Autres répartitions	ZF	
Report à nouveau	ZG	
(N.B. Le total I doit nécessairement être égal au total II) **TOTAL II**	ZH	

RENSEIGNEMENTS DIVERS

Exercic

ENGAGEMENTS

— Engagements de crédit–bail mobilier	(Précisez le prix de revient des biens pris en crédit–bail	J7		)	YQ
— Engagements de crédit–bail immobilier					YR
— Effets portés à l'escompte et non échus					YS

DÉTAILS DES POSTES — AUTRES ACHATS ET CHARGES EXTERNES

— Sous–traitance					YT 5 495
— Locations, charges locatives et de copropriété	(dont montant des loyers des biens pris en location pour une durée > 6 mois	J8	2 076 514	)	XQ 3 253
— Personnel extérieur à l'entreprise					YU 25
— Rémunérations d'intermédiaires et honoraires (hors rétrocessions)					SS 108
— Rétrocessions d'honoraires, commissions et courtages					YV
— Autres comptes	(dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles	ES	22 614	)	ST 3 442
Total du poste correspondant à la ligne FW du tableau n° 2052					ZJ 12 320

DÉTAILS DES POSTES — IMPÔTS ET TAXES

— Taxe professionnelle *, CFE, CVAE					YW 557
— Autres impôts, taxes et versements assimilés	(dont taxe intérieure sur les produits pétroliers	ZS		)	9Z 340
Total du compte correspondant à la ligne FX du tableau n° 2052					YX 898

T.V.A.

— Montant de la T.V.A. collectée	YY 7 925
— Montant de la T.V.A. déductible comptabilisée au cours de l'exercice au titre des biens et services ne constituant pas des immobilisations	YZ 2 100

DIVERS

— Montant brut des salaires *		ØB	17 042
— Montant de la plus–value constatée en franchise d'impôt lors de la première option pour le régime simplifié d'imposition *		ØS	
— Taux d'intérêt le plus élevé servi aux associés à raison des sommes mises à la disposition de la société *		ZK	
— Numéro du centre de gestion agréé *	XP		
— **Filiales et participations:** (Liste au 2059-G prévu par art. 38 II de l'ann. III au CGI)			Si oui cocher 1 Sinon 0
— Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 *bis* du CGI pour l'entreprise donatrice		RG	
— Montant de l'investissement reçu qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217*octies*		RH	

REGIME DE GROUPE *

Société : résultat comme si elle n'avait jamais été membre du groupe.	JA		Plus-values à 15%	JK		Plus-values à 0%	JL
			Plus-values à 19%	JM		Imputations	JC
Groupe : résultat d'ensemble.	JD		Plus-values à 15%	JN		Plus-values à 0%	JO
			Plus-values à 19%	JP		Imputations	JF

Si vous relevez du régime de groupe : indiquer 1 si société mère, 2 si société filiale — JH — N° SIRET de la société mère du groupe — JJ

(1) Ce cadre est destiné à faire apparaître l'origine et le montant des sommes distribuées ou mises en réserve au cours de l'exercice dont les résultats font l'objet de la déclaration. Il ne concerne donc pas, en principe, les résultats de cet exercice mais ceux des exercices antérieurs, qu'ils aient ou non déjà fait l'objet d'une précédente affectation.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032 (et dans la notice n° 2058–NOT pour le régime de groupe).

Cegid Group

Copie certifiée conforme
SL / 16/06/2020 12:15:11
N° de dépôt - 2020/5004 / 793108564

du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : SNC TECHNICOLOR CONNECTED HOME RENNES | Néa

A - DÉTERMINATION DE LA VALEUR RÉSIDUELLE

		Nature et date d'acquisition des éléments cédés* ①	Valeur d'origine* ②	Valeur nette réévaluée* ③	Amortissements pratiqués en franchise d'impôt ④	Autres amortissements* ⑤	Valeur rés ⑥
I. Immobilisations*	1	Transfo Etabli 01/07/2013	496		496		
	2	Option 1 sous porteuse 01/07/2013	704		704		
	3	Option 2 attenuateurs 01/07/2013	5 282		5 282		
	4	Source couleur Palpm5631 01/07/2013	6 835		6 835		
	5	Generateur arbitraire 01/07/2013	10 621		10 621		
	6	Analog TV 01/07/2013	16 923		16 923		
	7	Generateur signal TV 01/07/2013	21 301		21 301		
	8	Generateur de mesure 01/07/2013	51 716		51 716		
	9	Ecran hitachi Plasma 01/07/2013	1 083		1 083		
	10						
	11						
	12						

B - PLUS-VALUES, MOINS-VALUES

			Prix de vente ⑦	Montant global de la plus-value ou de la moins-value ⑧	Qualification fiscale des plus et moins-values réalisées* Court terme ⑨	Long terme ⑩ 19 %	15 % ou 12,8 %	0 %	Plus taxa 19
I. Immobilisations*	1								
	2								
	3								
	4								
	5								
	6								
	7								
	8								
	9								
	10								
	11								
	12								
II - Autres éléments	13	Fraction résiduelle de la provision spéciale de réévaluation afférente aux éléments cédés			+				
	14	Amortissements irrégulièrement différés se rapportant aux éléments cédés			+				
	15	Amortissements afférents aux éléments cédés mais exclus des charges déductibles par une disposition légale			+				
	16	Amortissements non pratiqués en comptabilité et correspondant à la déduction fiscale pour investissement, définie par les lois de 1966, 1968 et 1975, effectivement utilisée			+				
	17	Provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins–values à long terme devenues sans objet au cours de l'exercice							
	18	Dotations de l'exercice aux comptes de provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins–values à long terme							
	19	Divers (détail à donner sur une note annexe) *							
		CADRE A : plus ou moins–value nette à court terme (total algébrique des lignes 1 à 19 de la colonne) ⑨							
		CADRE B : plus ou moins–value nette à long terme (total algébrique des lignes 1 à 19de la colonne) ⑩			**(A)**	**(B) (ventilation par taux)**			
		CADRE C : autres plus–values taxables à 19 % ⑪							

Cegid Group

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032
(1) Ces plus–values sont imposables au taux de 19 % en application des articles 238 bis JA, 208 C et 210 E du CGI.

Copie certifiée conforme
SL / 16/06/2020 12:15:11
N° de dépôt - 2020/5004 / 793108564

du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : SNC TECHNICOLOR CONNECTED HOME RENNES | Néa

A ÉLÉMENTS ASSUJETTIS AU RÉGIME FISCAL DES PLUS-VALUES À COURT TERME

(à l'exclusion des plus–values de fusion dont l'imposition est prise en charge par les sociétés absorbantes) (cf. cadre B)

Origine		Montant net des plus-values réalisées*	Montant antérieurement réintégré	Montant compris dans le résultat de l'exercice	Mont restar réinté
Plus-values réalisées au cours de l'exercice	Imposition répartie				
	sur 3 ans (entreprises à l'IR)				
	sur 10 ans				
	sur une durée différente (art 39 quaterdecies 1 ter et 1 quater CGI)				
	TOTAL 1				

			Montant net des plus-values réalisées à l'origine	Montant anté-rieurement réintégré	Montant rapporté au résultat de l'exercice	Montant à réinté
Plus-values réalisées au cours des exercices antérieurs	Imposition répartie					
	sur 3 ans au titre de	N-1				
		N-2				
	Sur 10 ans ou sur une durée différente (art. 39 quaterdecies 1ter et 1 quater du CGI) (à préciser) au titre de :	N-1				
		N-2				
		N-3				
		N-4				
		N-5				
		N-6				
		N-7				
		N-8				
		N-9				
	TOTAL 2					

B PLUS-VALUES RÉINTÉGRÉES DANS LES RÉSULTATS DES SOCIÉTÉS BÉNÉFICIAIRES DES APPORTS

Cette rubrique ne comprend pas les plus–values afférentes aux biens non amortissables ou taxées lors des opérations de fusion ou d'apport.

☐ Plus–values de fusion, d'apport partiel ou de scission (personnes morales soumises à l'impôt sur les sociétés seulement)

☐ Plus–values d'apport à une société d'une activit professionnelle exercée à titre individuel (toutes

Origine des plus-values et date des fusions ou des apports	Montant net des plus-values réalisées à l'origine	Montant anté-rieurement réintégré	Montant rapporté au résultat de l'exercice	Montant à réinté
TOTAL				

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Cegid Group

Copie certifiée conforme
SL / 16/06/2020 12:15:11
N° de dépôt - 2020/5004 / 793108564

du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : SNC TECHNICOLOR CONNECTED HOME RENNES — Néa

Rappel de la plus ou moins–value de l'exercice relevant du taux de 15 % ❶ ou 12,8 % ❷ .	
Gains nets retirés de la cession de titres de sociétés à prépondérance immobilières non cotées exclus du régime du long terme (art. 219 I a *sexies*–0 bis du CGI) ❶ *.	
Gains nets retirés de la cession de certains titres dont le prix de revient est supérieur à 22,8 M€ (art. 219 I a *sexies*–0 du CGI) ❶ *.	

❶ Entreprises soumises à l'impôt sur les sociétés
❷ Entreprises soumises à l'impôt sur le revenu

I - SUIVI DES MOINS-VALUES DES ENTREPRISES SOUMISES À L'IMPÔT SUR LE REVENU

Origine ①		Moins-values à 12,8 % ②	Imputations sur les plus-values à long terme de l'exercice imposables à 12,8 % ③	Solde des moins-values à 12,8 % ④
Moins–values nettes	N			
Moins-values nettes à long terme subies au cours des dix exercices antérieurs (montants restant à déduire à la clôture du dernier exercice)	N-1			
	N-2			
	N-3			
	N-4			
	N-5			
	N-6			
	N-7			
	N-8			
	N-9			
	N-10			

II - SUIVI DES MOINS-VALUES À LONG TERME DES ENTREPRISES SOUMISES À L'IMPÔT SUR LES SOCIÉ

Origine ①		Moins-values			Imputations sur les plus-values à long terme	Imputations sur le résultat de l'exercice	Solde moins-v à repo
		À 19 %, 16,5 % (1) ou à 15 % ②	À 19% ou 15 % imputables sur le résultat de l'exercice (article 219 I a *sexies*–0 du CGI) ③	À 19% ou 15 % imputables sur le résultat de l'exercice (article 219 I a *sexies*–0 *bis* du CGI) ④	À 15 % Ou À 16,5 % (1) ⑤	⑥	col ⑦= ②+③+ ⑦
Moins-values nettes	N						
Moins-values nettes à long terme subies au cours des dix exercices antérieurs (montants restant à déduire à la clôture du dernier exercice)	N-1						
	N-2						
	N-3						
	N-4						
	N-5						
	N-6						
	N-7						
	N-8						
	N-9						
	N-10						

(1) Les plus–values et les moins–values à long terme afférentes aux titres de SPI cotées imposables à l'impôt sur les sociétés relèvent du taux de 16,5 % (article 219 I a du CGI), p
cices ouverts à compter du 31 décembre 2007.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Cegid Group

Copie certifiée conforme
SL / 16/06/2020 12:15:11
N° de dépôt - 2020/5004 / 793108564

du Code général des impôts)

(personnes morales soumises à l'impôt sur les sociétés seulement)*

Désignation de l'entreprise : SNC TECHNICOLOR CONNECTED HOME RENNES | Néa

I SITUATION DU COMPTE AFFECTÉ A L'ENREGISTREMENT DE LA RÉSERVE SPÉCIALE POUR L'EXERCICE N

		Sous–comptes de la réserve spéciale des plus–values à long terme				
		taxées à **10** %	taxées à **15** %	taxées à **18** %	taxées à **19** %	taxées
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice précédent (N – 1)	1					
Réserves figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'exercice	2					
TOTAL (lignes 1 et 2)	3					
Prélèvements opérés – donnant lieu à complément d'impôt sur les sociétés	4					
Prélèvements opérés – ne donnant pas lieu à complément d'impôt sur les sociétés	5					
TOTAL (lignes 4 et 5)	6					
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice (ligne 3 – ligne 6)	7					

II RÉSERVE SPÉCIALE DES PROVISIONS POUR FLUCTUATION DES COURS* (5e,6e,7e alinéas de l'art. 39-1-5e d

montant de la réserve à l'ouverture de l'exercice ①	réserve figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'année ②	montants prélevés sur la réserve		montant de la rés à la clôture de l'ex
		donnant lieu à complément d'impôt ③	ne donnant pas lieu à complément d'impôt ④	⑤

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Cegid Group

Copie certifiée conforme
SL / 16/06/2020 12:15:11
N° de dépôt - 2020/5004 / 793108564

Désignation de l'entreprise : SNC TECHNICOLOR CONNECTED HOME RENNES | Néa

Exercice ouvert le : 01/01/2019 et clos le : 31/12/2019 Durée en nombre de mois 12

DECLARATION DES EFFECTIFS

Effectifs moyens du personnel	YP	
Dont apprentis	YF	
Dont handicapés	YG	
Effectifs affectés à l'activité artisanale	RL	

CALCUL DE LA VALEUR AJOUTEE

I Chiffre d'affaires de référence CVAE

Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises	OA	39 43
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilés	OK	
Plus–values de cession d'éléments d'immobilisations corporelles et incorporelles, si rattachées à une activité normale et courante	OL	
Refacturations de frais inscrites au compte de transfert de charges	OT	
TOTAL 1	OX	39 43

II Autres produits à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée

Autres produits de gestion courante (hors quote–parts de résultat sur opérations faites en commun)	OH	9
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation	OE	
Subventions d'exploitation reçues	OF	
Variation positive des stocks	OD	
Transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée	OI	
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation	XT	
TOTAL 2	OM	9

III Charges à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée

Achats	ON	55
Variation négative des stocks	OQ	
Services extérieurs, à l'exception des loyers et des redevances	OR	9 63
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location–gérance ou de crédit–bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois.	OS	
Taxes déductibles de la valeur ajoutée	OZ	
Autres charges de gestion courante (hors quote–parts de résultat sur opérations faites en commun)	OW	4
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée	OU	
Fraction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférentes à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location–gérance ou de crédit–bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	O9	
Moins–values de cession d'immobilisations corporelles et incorporelles si attachées à une activité normale et courante	OY	
TOTAL 3	OJ	10 22

IV Valeur ajoutée produite

Calcul de la Valeur Ajoutée TOTAL 1 + TOTAL 2 - TOTAL 3	OG	29 29

V Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises

Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur le 1330–CVAE pour multi–établissements et sur les formulaires n°s 1329–AC et 1329–DEF). Si la VA calculée est négative, il convient de reporter un montant égal à 0 au cadre C des formulaires n°s 1329–AC et 1329–DEF)	SA	29 29

Cadre réservé au mono établissement au sens de la CVAE

Si vous êtes assujettis à la CVAE et un mono–établissement au sens de la CVAE (cf. notice de la déclaration n° 1330–CVAE–SD), veuillez compléter ci–dessous et la case SA, vous serez alors dispensé du dépôt de la déclaration n° 1330–CVAE–SD.

MONO ÉTABLISSEMENT au sens de la CVAE	EV	X
Chiffre d'affaires de référence CVAE (report de la ligne OX, le cas échéant ajusté à 12 mois)	GX	39 43
Effectifs au sens de la CVAE	EY	
Chiffre d'affaires du groupe économique (art. 223 A du CGI)	HX	1 041 89

Période de référence	GY	0	1	/	0	1	/	2	0	1	9	GZ	3	1	/	1	2	/	2	0
Date de cessation												HR			/			/		

Pour les entreprises de crédit, les entreprises de gestion d'instruments financiers, les entreprises d'assurance, de capitalisation et de réassurance de toute nature, cette fiche sera adaptée pour tenir modalités particulières de détermination de la valeur ajoutée ressortant des plans comptables professionnels (extraits de ces rubriques à joindre).

(1) Attention, il ne doit pas être tenu compte dans les lignes ON à OS, OW et OZ des charges déductibles de la valeur ajoutée, afférente à la production immobilisée déclarée ligne OE, portées en li

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Cegid Group

Copie certifiée conforme
SL / 16/06/2020 12:15:11
N° de dépôt - 2020/5004 / 793108564

(article 38 de l'ann. III au CGI)

N° de dépôt

détenant directement au moins 10 % du capital de la société)

1 / 1 (1)

N

EXERCICE CLOS LE 31/12/2019 N° SIRET 7 9 3 1 0 8 5 6 4 0 0 0

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE SNC TECHNICOLOR CONNECTED HOME RENNES

ADRESSE (voie) 975 avenue des Champs Blancs

CODE POSTAL 35570 VILLE CESSON- SEVIGNE CEDEX

Nombre total d'associés ou actionnaires personnes morales de l'entreprise	P1	2	Nombre total de parts ou d'actions correspondantes	P3	
Nombre total d'associés ou actionnaires personnes physiques de l'entreprise	P2		Nombre total de parts ou d'actions correspondantes	P4	

I – CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique SAS Dénomination TECHNICOLOR DELIVERY TECHNOLOGIES

N° SIREN (si société établie en France) 390546059 % de détention 99.90 Nb de parts ou actions

Adresse : N° 8-10 Voie rue du Renard

Code Postal 75004 Commune PARIS Pays FRANCE

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

II – CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre **(2)** Nom patronymique Prénom(s)

Nom marital % de détention Nb de parts ou actions

Naissance : Date N° Département Commune Pays

Adresse : **N°** Voie

Code Postal Commune Pays

Titre **(2)** Nom patronymique Prénom(s)

Nom marital % de détention Nb de parts ou actions

Naissance : Date N° Département Commune Pays

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de nu
chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

(2) Indiquer : M pour Monsieur, MME pour Madame ou MLE pour Mademoiselle.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Cegid Group

Copie certifiée conforme
SL / 16/06/2020 12:15:11
N° de dépôt - 2020/5004 / 793108564

(art. 38 de l'ann. III au C.G.I.)

N° de dépôt

dont la société détient directement au moins 10 % du capital)

1 / 1 (1)

EXERCICE CLOS LE 31/12/2019

N° SIRET 7 9 3 1 0 8 5 6 4 0 0 0

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE SNC TECHNICOLOR CONNECTED HOME RENNES

ADRESSE (voie) 975 avenue des Champs Blancs

CODE POSTAL 35570 VILLE CESSON- SEVIGNE CEDEX

NOMBRE TOTAL DE FILIALES DÉTENUES PAR L'ENTREPRISE P5

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

(1) Lorsque le nombre de filiales excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroter chac haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

***** Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Cegid Group

Copie certifiée conforme
SL / 16/06/2020 12:15:11
N° de dépôt - 2020/5004 / 793108564

Désignation de l'entreprise SNC TECHNICOLOR CONNECTED HOME RENNES

975 avenue des Champs Blancs
CS 17616
35570 CESSON- SEVIGNE CEDEX

Produits à recevoir	Monta
Clients - Factures à établir	73

Cegid Group

Copie certifiée conforme
SL / 16/06/2020 12:15:11
N° de dépôt - 2020/5004 / 793108564

Désignation de l'entreprise	SNC TECHNICOLOR CONNECTED HOME RENNES 975 avenue des Champs Blancs CS 17616 35570 CESSON- SEVIGNE CEDEX

Charges à payer	Montan
Fournisseurs - Factures non parvenues	3 12
Personnel - Charges à payer (congés payés, primes et charges sociales)	7 27
Clients - Avoir à établir	18

Cegid Group

Copie certifiée conforme
SL / 16/06/2020 12:15:11
N° de dépôt - 2020/5004 / 793108564

Désignation de l'entreprise	SNC TECHNICOLOR CONNECTED HOME RENNES 975 avenue des Champs Blancs CS 17616 35570 CESSON- SEVIGNE CEDEX

Charges constatées d'avance, libellé	Date Période		Montants		
			Exploitation	Financier	Excepti
CCA - Loyers	01012020	31102023	611 062		
CCA - Maintenance	01012020	30042021	113 377		
CCA - Autres	01012020	30042020	8 069		

Cegid Group

Copie certifiée conforme
SL / 16/06/2020 12:15:11
N° de dépôt - 2020/5004 / 793108564

TECHNICOLOR CONNECTED HOME RENNES
Société en nom collectif au capital de 25 000 €
Siège social : CS 17616 - 975 avenue des Champs Blancs - 35510 Cesson-Sévigné
793 108 564 RCS Rennes
(la « **Société** »)

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DU 15 MAI 2020

PROCES-VERBAL

L'an deux mil vingt et le quinze mai, à quatorze heures, les associés de la Société se sont réunis en Assemblée générale ordinaire annuelle à Paris, sur convocation de la cogérance.

SONT PRESENTS

- TECHNICOLOR DELIVERY TECHNOLOGIES SAS,
 dont le siège social est au : 8-10 rue du Renard - 75004 Paris,
 représentée par Monsieur François ALLAIN, Président,
 Propriétaire de 999 parts,

- Société Française d'Investissement et d'Arbitrage – SOFIA SA,
 dont le siège social est au : 8-10, rue du Renard - 75004 Paris,
 représentée par Monsieur Douglas MACKINNEY, Président-Directeur Général,
 Propriétaire d'1 part.

Le Cabinet MAZARS, commissaire aux comptes, et Monsieur Bernard DANO, représentant du Comité social et économique, régulièrement convoqués, sont absents et excusés.

La séance est présidée par Monsieur Georges LAPLANCHE en sa qualité de co-gérant.

Les documents suivants sont déposés sur le bureau :
- les statuts de la Société,
- les comptes annuels (bilan, compte de résultat et annexes) de l'exercice écoulé,
- la copie de la lettre de convocation adressée au commissaire aux comptes,
- la copie de la lettre de convocation adressée au Comité social et économique,
- la feuille de présence,
- le texte des résolutions proposées,
- le rapport de gestion de la Gérance sur l'exercice clos le 31 décembre 2019,
- le rapport du commissaire aux comptes sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2019.

Le Président de séance constatant que la totalité des associés composant le capital social est réunie, l'Assemblée générale peut valablement délibérer. Il rappelle que l'Assemblée a été réunie pour délibérer sur l'ordre du jour suivant :
- examen et approbation des comptes annuels (bilan, compte de résultat et annexe) de l'exercice clos le 31 décembre 2019,
- rapport de gestion de la Gérance sur l'exercice clos le 31 décembre 2019,
- rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2019,
- affectation du résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2019,
- quitus aux co-Gérants,
- pouvoirs pour les formalités.

Le Président de séance met à la disposition de l'Assemblée le rapport de gestion de la Gérance, le bilan, le compte de résultat et l'annexe de l'exercice clos le 31 décembre 2019, ainsi que le texte des résolutions qui vont lui être soumises.

Il déclare que ces documents ont été communiqués aux associés dans les délais prévus par la loi et mis à leur disposition au siège social de la Société dans les délais légaux.

Copie certifiée conforme
SL / 16/06/2020 12:15:11
N° de dépôt - 2020/5004 / 793108564

Le Président, après avoir pris connaissance :
- du rapport de gestion sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2019,
- du rapport général du commissaire aux comptes sur l'exécution de sa mission au titre dudit exercice,

et personne ne demandant la parole, met successivement aux voix les résolutions suivantes :

PREMIERE RESOLUTION

L'Assemblée générale des associés, après avoir entendu la lecture du rapport de gestion de la Gérance sur l'exercice clos le 31 décembre 2019, approuve le bilan et le compte de résultat et l'annexe se rapportant audit exercice, tels qu'ils lui ont été présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes ou résumées dans ce rapport.

L'Assemblée générale des associés adopte la première résolution à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée générale des associés, après avoir entendu la lecture du rapport de gestion de la Gérance sur l'exercice clos le 31 décembre 2019, décide d'affecter la perte comptable de l'exercice s'élevant à (722 454) € au poste « Report à nouveau » qui s'élèvera à (3 473 834) €.

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code général des impôts, le Président de séance rappelle que la Société n'a effectué aucun versement de dividende au cours des trois derniers exercices.

L'Assemblée générale des associés adopte la deuxième résolution à l'unanimité.

TROISIEME RESOLUTION

L'Assemblée générale des associés donne quitus entier et définitif aux co-gérants pour l'accomplissement de leur mission.

L'Assemblée générale des associés adopte la troisième résolution à l'unanimité.

QUATRIEME RESOLUTION

Tous pouvoirs sont conférés au porteur d'extraits ou de copies certifiées conformes du procès-verbal constatant les décisions de la collectivité des associés à l'effet d'accomplir toutes formalités légales et de publicité requises.

L'Assemblée générale des associés adopte la quatrième résolution à l'unanimité.

De tout ce que dessus il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé par les associés présents.

Technicolor Delivery Technologies SAS Représentée par François ALLAIN	**SOFIA SA** Représentée par Douglas MACKINNEY

Copie certifiée conforme
SL / 16/06/2020 12:15:11
N° de dépôt - 2020/5004 / 793108564

Technicolor Connected Home Rennes SNC

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2019

MAZARS

Copie certifiée conforme
SL / 16/06/2020 12:15:11
N° de dépôt - 2020/5004 / 793108564

M A Z A R S

LE OUESSANT - BATIMENT 3A- 9 RUE MAURICE FABRE - 35000 RENNES
TEL : +33 (0) 2 99 31 31 17 - FAX : +33 (0) 2 99 31 31 80

SOCIETE ANONYME D'EXPERTISE COMPTABLE ET DE COMMISSARIAT AUX COMPTES A DIRECTOIRE ET CONSEIL DE SURVEILLANCE
CAPITAL DE 8 320 000 EUROS - RCS NANTERRE 784 824 153 - SIEGE SOCIAL : 61, RUE HENRI REGNAULT - 92400 COURBEVOIE

Copie certifiée conforme
SL / 16/06/2020 12:15:11
N° de dépôt - 2020/5004 / 793108564

Technicolor Connected Home Rennes SNC

Société en nom collectif au capital de 25 000 €

Siège social : 975 avenue des Champs Blancs 35 576 Cesson-Sevigne Cedex

R.C.S : Rennes B 793 108 564

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2019

Copie certifiée conforme
SL / 16/06/2020 12:15:11
N° de dépôt - 2020/5004 / 793108564

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Aux Associés de la société Technicolor Connected Home Rennes SNC,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par vos statuts, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société Technicolor Connected Home Rennes SNC relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2019 tels qu'ils sont joints au présent rapport. Ces comptes ont été arrêtés par la Gérance le 4 mai 2020 sur la base des éléments disponibles à cette date dans un contexte évolutif de crise sanitaire liée au Covid-19.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1er janvier 2019 à la date d'émission de

Copie certifiée conforme
SL / 16/06/2020 12:15:11
N° de dépôt - 2020/5004 / 793108564

notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R. 823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Votre société constitue des provisions pour couvrir ses risques et engagements tels que décrits dans la note « Provisions pour risques et charges » de l'annexe. Nous avons examiné la méthodologie d'évaluation de ces provisions ainsi que les hypothèses et paramètres utilisés et nous avons vérifié le caractère approprié de l'information fournie dans la note « Provisions pour risques et charges ».

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion de la Gérance et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux Associés. S'agissant des événements survenus et des éléments connus postérieurement à la date d'arrêté des comptes relatifs aux effets de la crise liée au Covid-19, la direction nous a indiqué qu'ils feront l'objet d'une communication à l'assemblée générale appelée à statuer sur les comptes .

Nous attestons de la sincérité et de la concordance avec les comptes annuels des informations relatives aux délais de paiement mentionnées à l'article D.441-4 du code de commerce.

Copie certifiée conforme
SL / 16/06/2020 12:15:11
N° de dépôt - 2020/5004 / 793108564

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par la Gérance.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L. 823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- Il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la

Copie certifiée conforme
SL / 16/06/2020 12:15:11
N° de dépôt - 2020/5004 / 793108564

falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- Il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- Il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que des informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- Il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- Il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent des opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Rennes, le 7 mai 2020

Le Commissaire aux comptes

M A Z A R S

LUDOVIC SEVESTRE

Copie certifiée conforme
SL / 16/06/2020 12:15:11
N° de dépôt - 2020/5004 / 793108564

	Brut	Amortissement Dépréciations	Net 31/12/2019	Net 31/12/2
Capital souscrit non appelé				
ACTIF IMMOBILISE				
Immobilisations incorporelles				
Frais d'établissement				
Frais de recherche et de développement				
Concessions, brvts, licences, logiciels, drts & val.similaires				
Fonds commercial (1)	1 000		1 000	
Autres immobilisations incorporelles	2 643 685	2 330 342	313 343	2
Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles				
Immobilisations corporelles				
Terrains				
Constructions				
Installations techniques, matériel et outillage industriels	12 358 526	10 976 815	1 381 711	1 6
Autres immobilisations corporelles	243 370	149 582	93 789	
Immobilisations corporelles en cours				
Avances et acomptes				
Immobilisations financières (2)				
Participations (mise en équivalence)				
Autres participations				
Créances rattachées aux participations				
Autres titres immobilisés				
Prêts				
Autres immobilisations financières	11 200		11 200	
TOTAL ACTIF IMMOBILISE	**15 257 782**	**13 456 738**	**1 801 043**	**2 1**
ACTIF CIRCULANT				
Stocks et en-cours				
Matières premières et autres approvisionnements				
En-cours de production (biens et services)				
Produits intermédiaires et finis				
Marchandises				
Avances et acomptes versés sur commandes	**100 695**		**100 695**	
Créances (3)				
Clients et comptes rattachés	4 772 916		4 772 916	5 6
Autres créances	13 232 864		13 232 864	11 8
Capital souscrit et appelé, non versé				
Divers				
Valeurs mobilières de placement				
Disponibilités				
Charges constatées d'avance (3)	732 510		732 510	6
TOTAL ACTIF CIRCULANT	**18 838 984**		**18 838 984**	**18 1**
Frais d'émission d'emprunt à étaler				
Primes de remboursement des obligations				
Ecarts de conversion actif				
TOTAL GENERAL	**34 096 765**	**13 456 738**	**20 640 027**	**20 2**
(1) Dont droit au bail				
(2) Dont à moins d'un an (brut)				
(3) Dont à plus d'un an (brut)			*507 061*	*2*

Copie certifiée conforme
SL / 16/06/2020 12:15:11
N° de dépôt - 2020/5004 / 793108564

	31/12/2019	31/12/2
CAPITAUX PROPRES		
Capital	25 000	
Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...		
Ecart de réévaluation		
Réserve légale		
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves réglementées		
Autres réserves		
Report à nouveau	-2 751 380	-2 1
RESULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	**-722 454**	**-5**
Subventions d'investissement		
Provisions réglementées		
TOTAL CAPITAUX PROPRES	**-3 448 834**	**-2 7**
AUTRES FONDS PROPRES		
Produits des émissions de titres participatifs		
Avances conditionnées		
TOTAL AUTRES FONDS PROPRES		
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES		
Provisions pour risques		
Provisions pour charges	8 513 830	7 9
TOTAL PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	**8 513 830**	**7 9**
DETTES (1)		
Emprunts obligataires convertibles		
Autres emprunts obligataires		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (2)		
Emprunts et dettes financières diverses (3)	1 124 006	1 1
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	4 545 786	4 0
Dettes fiscales et sociales	9 725 239	9 5
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		2
Autres dettes	180 000	
Produits constatés d'avance (1)		
TOTAL DETTES	**15 575 031**	**15 0**
Ecarts de conversion passif		
TOTAL GENERAL	**20 640 027**	**20 2**
(1) Dont à plus d'un an (a)		
(1) Dont à moins d'un an (a)	15 575 031	15 0
(2) Dont concours bancaires et soldes créditeurs de banque		
(3) Dont emprunts participatifs		
(a) A l'exception des avances et acomptes reçus sur commandes en cours		

Copie certifiée conforme
SL / 16/06/2020 12:15:11
N° de dépôt - 2020/5004 / 793108564

	France	Exportations	31/12/2019	31/12/2018
Produits d'exploitation (1)				
Ventes de marchandises				
Production vendue (biens)				
Production vendue (services)	39 360 058	74 500	39 434 558	40 277 952
Chiffre d'affaires net	**39 360 058**	**74 500**	**39 434 558**	**40 277 952**
Production stockée				
Production immobilisée				
Subventions d'exploitation				56 913
Reprises sur provisions (et amortissements), transferts de charges			428 863	518 697
Autres produits			90 756	378 727
Total produits d'exploitation (I)			**39 954 177**	**41 232 289**
Charges d'exploitation (2)				
Achats de marchandises				
Variations de stock				
Achats de matières premières et autres approvisionnements				
Variations de stock				
Autres achats et charges externes (a)			12 326 614	14 296 286
Impôts, taxes et versements assimilés			898 132	1 157 379
Salaires et traitements			17 143 968	16 585 424
Charges sociales			8 879 228	8 541 021
Dotations aux amortissements et dépréciations :				
- Sur immobilisations : dotations aux amortissements			522 940	513 616
- Sur immobilisations : dotations aux dépréciations				
- Sur actif circulant : dotations aux dépréciations				
- Pour risques et charges : dotations aux provisions			1 036 325	788 356
Autres charges			41 350	37 969
Total charges d'exploitation (II)			**40 848 557**	**41 920 051**
RESULTAT D'EXPLOITATION (I-II)			**-894 380**	**-687 762**
Quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun				
Bénéfice attribué ou perte transférée (III)				
Perte supportée ou bénéfice transféré (IV)				
Produits financiers				
De participation (3)				
D'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (3)				
Autres intérêts et produits assimilés (3)			231 761	118 434
Reprises sur provisions et dépréciations et transferts de charges				
Différences positives de change				
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement				
Total produits financiers (V)			**231 761**	**118 434**
Charges financières				
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions				
Intérêts et charges assimilées (4)			326	250
Différences négatives de change				
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement				
Total charges financières (VI)			**326**	**250**
RESULTAT FINANCIER (V-VI)			**231 435**	**118 184**
RESULTAT COURANT avant impôts (I-II+III-IV+V-VI)			**-662 946**	**-569 578**

Copie certifiée conforme
SL / 16/06/2020 12:15:11
N° de dépôt - 2020/5004 / 793108564

	31/12/2019	31/12/2018
Produits exceptionnels		
Sur opérations de gestion	-59 358	649 509
Sur opérations en capital		
Reprises sur provisions et dépréciation et transferts de charges		
Total produits exceptionnels (VII)	**-59 358**	**649 509**
Charges exceptionnelles		
Sur opérations de gestion	150	649 509
Sur opérations en capital		
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions		
Total charges exceptionnelles (VIII)	**150**	**649 509**
RESULTAT EXCEPTIONNEL (VII-VIII)	**-59 508**	
Participation des salariés aux résultats (IX)		
Impôts sur les bénéfices (X)		
Total des produits (I+III+V+VII)	**40 126 579**	**42 000 233**
Total des charges (II+IV+VI+VIII+IX+X)	**40 849 033**	**42 569 811**
BENEFICE OU PERTE	**-722 454**	**-569 578**
(a) Y compris :		
- Redevances de crédit-bail mobilier		
- Redevances de crédit-bail immobilier		
(1) Dont produits afférents à des exercices antérieurs		
(2) Dont charges afférentes à des exercices antérieures		
(3) Dont produits concernant les entités liées	*231 761*	*118 394*
(4) Dont intérêts concernant les entités liées		

Copie certifiée conforme
SL / 16/06/2020 12:15:11
N° de dépôt - 2020/5004 / 793108564

Faits caractéristiques

Aucun événement significatif n'est intervenu au cours de l'exercice 2019.

Copie certifiée conforme
SL / 16/06/2020 12:15:11
N° de dépôt - 2020/5004 / 793108564

Désignation de la société : TECHNICOLOR CONNECTED HOME RENNES SNC

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31/12/2019 dont le total est de 20 640 027 euros, et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste, dégageant une perte de 722 454 euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/01/2019 au 31/12/2019.

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Ces comptes annuels ont été arrêtés par les dirigeants de l'entreprise.

Règles générales

Les comptes annuels de l'exercice au 31/12/2019 ont été établis conformément au règlement de l'Autorité des Normes Comptables n°2014-03 du 5 juin 2014 à jour des différents règlements complémentaires à la date de l'établissement des dits comptes annuels.

Les conventions comptables ont été appliquées avec sincérité dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,

- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,

- indépendance des exercices,

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Seules sont exprimées les informations significatives. Sauf mention, les montants sont exprimés en Euro.

Immobilisations incorporelles

Le coût d'acquisition d'une immobilisation incorporelle acquise séparément est constitué de :

- son prix d'achat y compris les droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux et escomptes de règlements, et
- de tous les coûts directement attribuables engagés pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner.

Les éléments incorporels sont amortis sur la durée de leur utilisation par l'entreprise, à savoir :

- Logiciels : 3 ans (linéaire).

Immobilisations corporelles

Le coût d'acquisition d'une immobilisation corporelle acquise séparément est constitué de :

- son prix d'achat y compris les droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux et escomptes de règlements, et
- de tous les coûts directement attribuables engagés pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner.

Les éléments d'actif, nets de la valeur résiduelle, font l'objet de plans d'amortissement déterminés en fonction du rythme de consommation des avantages économiques attendus, à compter de la date de mise en service de l'actif. Les plans d'amortissement n'ont pas été modifiés au cours de l'exercice.

Les méthodes comptables et les durées d'amortissement retenues sont les suivantes :

- Installations techniques : 2 à 10 ans (linéaire),
- Installations générales : 2 à 6 ans (linéaire),
- Matériel de bureau : 5 à 6 ans (linéaire).

Copie certifiée conforme
SL / 16/06/2020 12:15:11
N° de dépôt - 2020/5004 / 793108564

Immobilisations financières

Les immobilisations financières se composent de dépôts de garantie.

Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

La comptabilisation d'une provision pour dépréciation de créance client intervient selon une méthode statistique basée sur l'antériorité des créances, à savoir :

- Les créances commerciales échues depuis plus de 180 jours font l'objet d'une provision à hauteur de 50% de leur montant,

- Les créances commerciales échues depuis plus de 360 jours font l'objet d'une provision à hauteur de 100% de leur montant.

Opérations en devises

Les actifs ou passifs en devises sont actualisés à la date de clôture des comptes en fonction du cours des devises communiqué par le groupe à cette date. Les différences résultant de cette actualisation sont inscrites au bilan en écart de conversion.

Les pertes de changes latentes font l'objet d'une provision pour risques.

Disponibilités

Les liquidités disponibles en banque ou en caisse ont été évaluées à leur valeur nominale.

Les soldes débiteurs ou créditeurs font l'objet d'une centralisation de trésorerie "*Cash pooling*" mise en place par une convention au sein du groupe.

La société Technicolor SA est la société coordinatrice.

Subventions

Les produits liés aux subventions font l'objet d'un étalement en compte de résultat au fur et à mesure de l'engagement des frais de "R&D" auxquels la subvention est rattachée.

Provisions pour risques et charges

Conformément au règlement ANC 2014-03, toute obligation actuelle résultant d'un événement passé de l'entreprise à l'égard d'un tiers, susceptible d'être estimée avec une fiabilité suffisante, et couvrant des risques identifiés, fait l'objet d'une comptabilisation au titre de provision.

Le montant des provisions pour risques et charges comptabilisé à la clôture de l'exercice a été évalué par la direction et reflète l'estimation du dénouement le plus probable de chaque élément.

Provisions pour indemnités de départ en retraite

La société applique la recommandation ANC 2013-02 du 7 novembre 2013 relative aux règles de comptabilisation et d'évaluation des engagements de retraite et avantages similaires.

Le coût des indemnités de départ en retraite des salariés de Technicolor est pris en charge au fur et à mesure de l'acquisition des droits par les salariés. La méthode retenue pour l'évaluation des droits à indemnité prend en compte les évolutions futures des salaires. Les indemnités de départ sont prises en compte lorsque les droits sont acquis et que leur paiement devient probable.

Copie certifiée conforme
SL / 16/06/2020 12:15:11
N° de dépôt - 2020/5004 / 793108564

Ces indemnités sont évaluées et provisionnées sur la base du salaire estimé et de l'ancienneté des employés à la date de leur départ.

Les hypothèses retenues pour les calculs actuariels sont les suivantes :

- taux d'actualisation : 0,50%,
- taux d'inflation attendu sur le long terme : 1,70%,
- taux de progression des salaires : 3,20%,
- taux de turnover : table interne validée par les actuaires,
- méthode utilisée : unités de crédit projetées,
- table de mortalité : INSEE 12-14.

Les écarts actuariels et les coûts de services passés sont comptabilisés immédiatement en résultat.

Autres provisions

La société comptabilise ses engagements en matière de médailles du travail en conformité avec l'Avis n° 2004-05 du CNC. Les provisions constituées sont comptabilisées distinctement des provisions pour indemnités de départ à la retraite et les écarts actuariels pris en résultat immédiatement.

Copie certifiée conforme
SL / 16/06/2020 12:15:11
N° de dépôt - 2020/5004 / 793108564

Actif immobilisé

Tableau des immobilisations

	Au début d'exercice	Augmentation	Diminution	En fin d'exercice
- Frais d'établissement et de développement				
- Fonds commercial	1 000			1 000
- Autres postes d'immobilisations incorporelles	2 534 062	214 150	104 526	2 643 685
Immobilisations incorporelles	**2 535 062**	**214 150**	**104 526**	**2 644 685**
- Terrains				
- Constructions sur sol propre				
- Constructions sur sol d'autrui				
- Installations générales, agencements et aménagements des constructions				
- Installations techniques, matériel et outillage industriels	12 288 109	185 382	114 965	12 358 526
- Installations générales, agencements aménagements divers	60 563	15 763		76 326
- Matériel de transport				
- Matériel de bureau et informatique, mobilier	167 044			167 044
- Emballages récupérables et divers				
- Immobilisations corporelles en cours	99 417	121 727	221 144	
- Avances et acomptes				
Immobilisations corporelles	**12 615 133**	**322 872**	**336 109**	**12 601 896**
- Participations évaluées par mise en équivalence				
- Autres participations				
- Autres titres immobilisés				
- Prêts et autres immobilisations financières	11 200			11 200
Immobilisations financières	**11 200**			**11 200**
ACTIF IMMOBILISE	**15 161 395**	**537 021**	**440 635**	**15 257 782**

Copie certifiée conforme
SL / 16/06/2020 12:15:11
N° de dépôt - 2020/5004 / 793108564

Amortissements des immobilisations

	Au début de l'exercice	Augmentation	Diminutions	A la fin de l'exercice
- Frais d'établissement et de développement				
- Fonds commercial				
- Autres postes d'immobilisations incorporelles	2 252 904	77 438		2 330 342
Immobilisations incorporelles	**2 252 904**	**77 438**		**2 330 342**
- Terrains				
- Constructions sur sol propre				
- Constructions sur sol d'autrui				
- Installations générales, agencements et aménagements des constructions				
- Installations techniques, matériel et outillage industriels	10 667 323	424 456	114 965	10 976 815
- Installations générales, agencements aménagements divers	53 123	5 084		58 207
- Matériel de transport				
- Matériel de bureau et informatique, mobilier	75 413	15 961		91 374
- Emballages récupérables et divers				
Immobilisations corporelles	**10 795 859**	**445 502**	**114 965**	**11 126 396**
ACTIF IMMOBILISE	**13 048 763**	**522 940**	**114 965**	**13 456 738**

Copie certifiée conforme
SL / 16/06/2020 12:15:11
N° de dépôt - 2020/5004 / 793108564

Actif circulant

Etat des créances

Le total des créances à la clôture de l'exercice s'élève à 18 749 489 euros et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an
Créances de l'actif immobilisé :			
Créances rattachées à des participations			
Prêts			
Autres	11 200		11 200
Créances de l'actif circulant :			
Créances Clients et Comptes rattachés	4 772 916	4 772 916	
Autres	13 232 864	13 030 864	202 000
Capital souscrit - appelé, non versé			
Charges constatées d'avance	732 510	427 449	305 061
Total	**18 749 489**	**18 231 228**	**518 261**
Prêts accordés en cours d'exercice			
Prêts récupérés en cours d'exercice			

Les autres créances de l'actif circulant correspondent :
- au compte courant de Trésorerie avec Technicolor SA pour 12 833 538 euros,
- aux subventions à recevoir pour 202 000 euros,
- aux créances sociales pour 4 420 euros,
- aux créances de TVA pour 82 421 euros,
- aux fournisseurs débiteurs pour 110 485 euros.

Produits à recevoir

	Montant
Clients - Factures à établir	731 376
Total	**731 376**

Copie certifiée conforme
SL / 16/06/2020 12:15:11
N° de dépôt - 2020/5004 / 793108564

Capitaux propres

Composition du capital social

Capital social d'un montant de 25 000,00 Euros décomposé en 1 000 titres d'une valeur nominale de 25,00 euros.

	Nombre	Valeur nominale
Titres composant le capital social au début de l'exercice	1 000	25,00
Titres émis pendant l'exercice		
Titres remboursés pendant l'exercice		
Titres composant le capital social à la fin de l'exercice	1 000	25,00

Tableau de variation des capitaux propres

	Solde au 01/01/2019	Affectation des résultats	Augmentations	Diminutions	Solde au 31/12/2019
Capital	25 000				25 000
Report à Nouveau	-2 181 802	- 569 578			-2 751 380
Résultat de l'exercice	-569 578	569 578	- 722 454		-722 454
Total Capitaux Propres	**-2 726 380**		**- 722 454**		**-3 448 834**

Copie certifiée conforme
SL / 16/06/2020 12:15:11
N° de dépôt - 2020/5004 / 793108564

Provisions

Tableau des provisions

	Provisions au début de l'exercice	Dotations de l'exercice	Reprises utilisées de l'exercice	Reprises non utilisées de l'exercice	Provisions à la fin de l'exercice
Litiges					
Garanties données aux clients					
Pertes sur marchés à terme					
Amendes et pénalités					
Pertes de change					
Pensions et obligations similaires	7 951 190	1 036 325	275 065	198 620	8 513 830
Pour impôts					
Renouvellement des immobilisations					
Gros entretien et grandes révisions					
Charges sociales et fiscales sur congés à payer					
Autres provisions pour risques et charges					
Total	**7 951 190**	**1 036 325**	**275 065**	**198 620**	**8 513 830**
Répartition des dotations et des reprises de l'exercice :					
Exploitation		1 036 325	230 243	198 620	
Financières					
Exceptionnelles					

Copie certifiée conforme
SL / 16/06/2020 12:15:11
N° de dépôt - 2020/5004 / 793108564

Dettes

Etat des dettes

Le total des dettes à la clôture de l'exercice s'élève à 15 575 031 euros et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an	Echéances à plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles (*)				
Autres emprunts obligataires (*)				
Emprunts (*) et dettes auprès des établissements de crédit dont :				
- à 1 an au maximum à l'origine				
- à plus de 1 an à l'origine				
Emprunts et dettes financières divers (*) (**)				
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	4 545 786	4 545 786		
Dettes fiscales et sociales	9 725 239	9 725 239		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Autres dettes (**)	1 304 006	1 304 006		
Produits constatés d'avance				
Total	**15 575 031**	**15 575 031**		
(*) Emprunts souscrits en cours d'exercice				
(*) Emprunts remboursés sur l'exercice				
(**) Dont envers les associés	1 124 006			

Les autres dettes correspondent :
- au compte courant de TVA avec Technicolor SA pour 1 124 006 euros,
- à des avoirs à établir pour 180 000 euros.

Charges à payer

	Montant
Fournisseurs - Factures non parvenues	3 129 903
Personnel - Charges à payer (congés payés, primes et charges sociales)	7 276 135
Clients - Avoir à établir	180 000
Total	**10 586 038**

Copie certifiée conforme
SL / 16/06/2020 12:15:11
N° de dépôt - 2020/5004 / 793108564

Comptes de régularisation

Charges constatées d'avance

	Charges d'exploitation	Charges Financières	Charges Exceptionnelles
CCA - Loyers	611 063		
CCA - Maintenance	113 378		
CCA - Autres	8 069		
Total	**732 509**		

Copie certifiée conforme
SL / 16/06/2020 12:15:11
N° de dépôt - 2020/5004 / 793108564

Charges et Produits exceptionnels

Résultat exceptionnel

Opérations de l'exercice

	Charges	Produits
Pénalités, amendes fiscales et pénales	150	
Extourne de refacturation de frais de restructuring		-59 358
TOTAL	**150**	**-59 358**

Copie certifiée conforme
SL / 16/06/2020 12:15:11
N° de dépôt - 2020/5004 / 793108564

Ventilation du chiffre d'affaires

Le chiffre d'affaires de la société se ventile de la façon suivante :

Répartition par nature	Chiffre d'affaires France	Chiffre d'affaires Export	Chiffre d'affaires TOTAL 31/12/2019	Chiffre d'affaires TOTAL 31/12/2018
Biens				
Services	39 360 058	74 500	39 434 558	40 277 952
TOTAL	**39 360 058**	**74 500**	**39 434 558**	**40 277 952**

Répartition par pays	Chiffre d'affaires 31/12/2019	Chiffre d'affaires 31/12/2018
France	39 360 058	40 277 558
Angleterre	74 500	
Serbie		394
TOTAL	**39 434 558**	**40 277 952**

Identité de la société consolidante

Les comptes annuels de la société sont consolidés suivant la méthode d'intégration globale dans les comptes de la société TECHNICOLOR SA (333 773 174 RCS Paris), sise :

8-10 rue du Renard

75004 Paris

France

Les copies des états financiers consolidés sont disponibles au siège social de TECHNICOLOR SA dont l'adresse est mentionnée ci-dessus.

Effectif moyen

L'effectif moyen en 2019 est de 251 personnes, reparties de la manière suivante :

Tableau des effectifs	Personnel salarié
Cadres	232
Agents de maitrise et techniciens	14
Employés	4
Stagiaires	1
TOTAL	**251**

Copie certifiée conforme
SL / 16/06/2020 12:15:11
N° de dépôt - 2020/5004 / 793108564

Honoraires des commissaires aux comptes

Les informations concernant les honoraires des commissaires aux comptes sont mentionnées dans l'annexe des comptes consolidés de la société Technicolor SA, société mère tête de groupe.

Circonstances empêchant la comparabilité des comptes

Néant.

Evènements postérieurs à la clôture

L'épidémie de Covid-19 qui a pris une ampleur internationale en 2020 est un évènement sans précédent dont les conséquences sont difficiles à mesurer à ce stade.

L'épidémie est susceptible d'affecter nos activités. Néanmoins, à ce stade, cet évènement ne remet en cause ni l'évaluation des actifs dédiés à ces activités ni l'hypothèse de continuité d'exploitation.

La Société met en place les mesures appropriées pour ses employés et pour répondre aux besoins de ses clients.

L'impact de l'épidémie se traduit par un ralentissement de l'activité de Recherche et Développement (269 personnes concernées). Le télétravail a été mis en place pour l'ensemble des salariés de la Société (269 personnes pour le Laboratoire et 17 personnes pour les Fonctions Support). Plusieurs chercheurs restent toutefois présents sur le site.

Copie certifiée conforme
SL / 16/06/2020 12:15:11
N° de dépôt - 2020/5004 / 793108564

Pour copie certifiée conforme délivrée le 16/06/2020
Page 91 sur 91